

# **CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RAPPORTS ET PROCÈS-VERBAUX**

**Session du vendredi 18 décembre 2020**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis en visioconférence le vendredi 18 décembre 2020, conformément à l'article L. 3121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'Ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil départemental de Haute-Marne.

*La séance est diffusée en direct via le site internet du Département et est ainsi accessible au public.*

*Il est procédé à un appel nominal des élus dans l'ordre alphabétique afin de vérifier le quorum.*

*Dans le cadre d'une séance à distance, seul le vote à scrutin public est autorisé. Le vote de l'assemblée départementale est recueilli dans le cadre d'un appel nominal dans l'ordre alphabétique ; à l'appel de son nom, le conseiller départemental indique oralement son vote.*

**Étaient présents** : Michel ANDRÉ, Rachel BLANC, Céline BRASSEUR, Anne CARDINAL, Karine COLOMBO, Nicolas CONVOLTE, Jean-Michel FEUILLET, Brigitte FISCHER-PATRIAT, Paul FOURNIÉ, Nicolas FUERTES, Bernard GENDROT, Laurent GOUVERNEUR, Gérard GROSLAMBERT, Astrid DI TULLIO, Mokhtar KAHLAL, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Anne LEDUC, Nadine MARCHAND, Stéphane MARTINELLI, Véronique MICHEL, Anne-Marie NÉDÉLEC, André NOIROT, Bertrand OLLIVIER, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON, Jean-Michel RABIET, Mireille RAVENEL, Élisabeth ROBERT-DEHAULT, Laurence ROBERT-DEHAULT, Yvette ROSSIGNEUX, Fabienne SCHOLLHAMMER, Damien THIERIOT, Patrick VIARD.

**Était absent** : Luc HISPART, qui a donné pouvoir à Gérard GROSLAMBERT.

*La séance est ouverte à 10 heures.*

**M. le PRÉSIDENT** : Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous avons imaginé tenir une session en présentiel après la trajectoire de sortie de confinement qui avait été dessinée par le Président de la République. Malheureusement, les

objectifs fixés par le Gouvernement n'ont pas été atteints et le premier ministre a prolongé les règles applicables jusqu'au 15 décembre pendant encore trois semaines. Parce que de surcroît, les résultats en Haute-Marne ne sont pas bons, j'ai préféré ne pas prendre de risque, mais aussi ne pas donner une mauvaise image de la politique : les règles s'appliquent à tous et nous réunir physiquement alors que d'autres moyens sont possibles pour tenir cette réunion n'aurait pas été sérieux. Preuve qu'il nous faut faire attention, la covid a touché le premier des Français cette semaine et a mis par ricochet de nombreux membres du Gouvernement à l'isolement.

Le message de vigilance vaut partout et je crois malheureusement qu'il va falloir s'y habituer, car la situation va encore perdurer en 2021... Je vous rappelle que ces débats sont à la fois retransmis en direct et suivis par la presse, mais aussi par de nombreux Haut-Marnais.

*Il est procédé à l'appel des présents.*

**M. le PRÉSIDENT** : Avant de débiter cette séance, je voudrais que nous rendions hommage à Valéry GISCARD-D'ESTAING, qui est décédé le 2 décembre dernier.

Avec lui, s'éteint la V<sup>e</sup> République du XX<sup>e</sup> siècle : il était le dernier Président témoin de l'après-guerre, de la France du Général de Gaulle et des « Trente glorieuses ». Il restera résolument un homme politique moderne, qui a fait avancer l'égalité femmes-hommes comme aucun autre après lui. Jeune Président, il a fait beaucoup pour la jeunesse de notre pays, pour cette Europe qu'il a fait véritablement entrer dans la démocratie, puisque c'est sous son mandat qu'est décidée l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen.

Aussi particulier que cela puisse paraître en visioconférence, je vous demande de vous lever et de bien vouloir respecter une minute de silence.

*Une minute de silence est respectée en hommage à Valéry GISCARD-D'ESTAING.*

**M. le PRÉSIDENT** : Il existe des périodes plus dures que les autres, durant lesquelles il faut plus que de l'engagement, plus que des actes pour donner du sens à l'action publique. Il faut en plus avoir une foi inébranlable en notre capacité à nous relever. Je crois que nous traversons une telle période : je reprenais mes notes de l'an dernier et j'y ai retrouvé l'ambiance lourde de ce qui était la fin des manifestations des Gilets jaunes, ce mouvement qui est parti du monde rural – il était d'ailleurs particulièrement présent en Haute-Marne.

De cette ambiance sociale lourde, nous sommes passés à l'urgence de la crise sanitaire, mondiale et foudroyante. Depuis plusieurs mois, elle préoccupe les gouvernements de

tous les pays : aucun pays démocratique n'a trouvé la solution, le remède miracle, et cette situation crée une défiance sans précédent entre les élus et les populations.

Comme je l'ai déjà dit, je ne tomberai pas dans la facilité du « y'a qu'à faut qu'on » : c'est une méthode bien utilisée en ce moment. On prend une décision du Gouvernement, on la confronte à une situation dans un autre pays complètement différent et on applique le choix fait par un troisième pays... Voilà ce qui nous est aujourd'hui proposé si on n'est pas d'accord avec le Président de la République.

Eh bien, je ne suis pas d'accord : ni avec le Président, ni avec celles et ceux qui ont la critique facile, sans rien proposer.

Cette position, pas seulement commenter, mais agir, proposer, j'ai souhaité depuis mon élection en faire une marque de fabrique. Depuis trois ans maintenant, je ne cesse d'être force de proposition, être partout où on ne nous attend pas ou plus.

C'est le rôle que j'ai voulu que le Département joue pendant cette crise sanitaire en étant auprès des « oubliés », ceux-là mêmes qui sont devenus peu après les « indispensables » : je veux parler des aidants à domicile, des ambulanciers, des personnels des EHPAD... Tous ont été aussi en première ligne et grâce au travail conjoint de la Région et du Département, ils ont été dotés de matériels de protection. Mieux encore pour les aides à domicile, nous avons attribué une prime exceptionnelle qui a été versée en novembre dernier.

C'est aussi la plateforme que j'ai initiée avec l'Etat pour soutenir les personnels des EHPAD et EHPA afin d'éviter le phénomène de glissement de plus en plus inquiétant pendant ce second confinement : avec seulement 10 EHPAD qui ont fait part de leurs besoins, 13 missions confirmées pour 49 candidatures de bénévoles depuis la mise en place, le dispositif a peine à se mettre en œuvre. Cela sera évidemment plus compliqué avec la période des fêtes, car chacun aspire à retrouver les siens. Nous allons le poursuivre en janvier pour en tirer le bilan, avec l'Etat et les directeurs des EHPAD.

Cette situation m'inquiète, car je reçois beaucoup de messages ces dernières semaines de familles qui ne comprennent pas pourquoi il y a autant de restrictions pour visiter leurs parents en établissement : j'ai d'ailleurs interpellé le Directeur territorial de l'ARS afin qu'il fasse comprendre que monter des murs devant les EHPAD ne sert à rien, c'est parfois pire !

Dans cette crise sans précédent, c'est également faire plus pour celles et ceux qui ont moins : nous aurons à nous exprimer à ma demande en faveur d'une subvention exceptionnelle

pour des associations qui ont un rôle social majeur en temps normal et qui, avec la crise sanitaire devenue économique et sociale, font face à une augmentation de leurs bénéficiaires : quatre associations qui apportent un soutien alimentaire (les Restos du Cœur, la Banque alimentaire, le Secours catholique et le Secours populaire) à laquelle s'est ajouté Emmaüs qui est un acteur social majeur, vont donc bénéficier d'une aide de 5 000 euros en plus de ce qu'elles perçoivent dans le cadre des partenariats qu'elles ont avec le Département. C'est un geste fort de solidarité envers nos concitoyens qui vivent des moments de grandes difficultés, particulièrement mal vécus à l'approche de la période des fêtes.

Force de proposition, j'ai souhaité l'être en matière de calendrier électoral, avec quelques-uns de mes collègues en appelant à un report des élections départementales en juin 2021, le temps qu'une partie des interrogations autour de la vaccination soit levée. Missionné par le Président de la République, l'ancien Président de l'Assemblée nationale et du Conseil constitutionnel, Jean-Louis DEBRÉ, avec qui je me suis entretenu, est arrivé à la même conclusion qui est une position sage et équilibrée, car elle n'interfère pas avec la présidentielle de 2022. J'avais alors exprimé ma satisfaction, mais aussi ma vigilance. Un mois plus tard, il ne reste que ma vigilance, car rien n'a été arbitrée par l'exécutif. Ce sentiment qu'on attend que la situation pourrisse pour décider : ce n'est pas à la hauteur du Président de la République, c'est irrespectueux vis-à-vis des élus locaux et de la démocratie.

Alors, annoncer un référendum, en étant incapable de décider quand auront lieu les élections départementales et régionales, en d'autres temps, on a utilisé les termes de « coup d'Etat permanent » ; dans d'autres pays, la France condamnerait cela comme une atteinte à la démocratie : je crois qu'on s'en rapproche et cette attitude est extrêmement dangereuse !

Toujours dans l'action qui nous caractérise, vous aurez à vous prononcer sur un nouveau système d'aides à la sécheresse. Comme vous le savez, le monde agricole a subi, pour la troisième année consécutive, un nouvel épisode aride en 2020. C'est pourquoi j'ai voulu présenter notre système d'aides renforcé avec Jean ROTTNER, Président de la Région, qui est venu mercredi à Mareilles, au milieu des agriculteurs pour évoquer notre complémentarité. Ce dispositif s'appuiera sur deux volets :

- Un premier, identique aux années précédentes, correspondant à une aide en faveur de l'élevage bovin, ovin et caprin, basée sur le nombre d'UGB (les fameuses « Unité gros bovin ») ;
- Un second, complètement nouveau, correspondant à une aide aux grandes

cultures, basée sur le nombre d'hectares de SCOP 2018 (surface en céréales entre autres).

Le montant global de ce dispositif est exceptionnellement porté pour l'année 2020 à 1 300 000 euros de crédits de paiement en investissement : c'est plus du double de l'an dernier, preuve qu'à la parole nous joignons les actes.

L'action enfin, c'est penser le monde d'après. Depuis plusieurs semaines, nous entendons tous l'annonce de « plan de relance » ou de « plan anti-covid ». J'ai parfaitement conscience de l'urgence qui nous entoure et le Conseil départemental doit être conscient des défis qu'il doit relever en tant que collectivité des solidarités. Car avant de se lancer dans de nouvelles politiques, il faut commencer par bien assumer les siennes et cela passe par mesurer ce qui nous attend.

Comme je l'ai dit depuis plusieurs mois, la crise sanitaire est maintenant économique. Elle est sur le point de devenir sociale, et je pense qu'il ne faut pas sous-estimer la déflagration que nos sociétés vont devoir affronter en 2021 : des entreprises qui licencient, un chômage de masse, des bénéficiaires des minimas sociaux toujours plus nombreux... Mais ce qui est nouveau, qu'on avait déjà observé lors de la crise de 2008, ce sont des familles avec le couple qui travaille qui ne peuvent plus joindre les deux bouts, le recours multiplié aux crédits à la consommation. C'est l'UFC Que Choisir qui cette semaine a donné l'alerte : plus de neuf milliards d'euros ont été empruntés sous cette forme en France. Cela représente à peu près 1 020 euros par emprunteur avec déjà une hausse de 60 % des demandes de reports d'échéances ou de renégociations. De nombreux impayés sont à craindre, ce qui va ajouter des difficultés à la précarité existante.

Les conséquences pour le département ne peuvent pas encore être mesurées, mais la trajectoire est bien là et les montants donnent le tournis : en Haute-Marne, on est passé d'un budget pour les dépenses sociales de 80 millions d'euros (compte administratif 2010) à une présentation dans le cadre du budget primitif 2021 qui vous sera proposé dans quelques instants de 107 millions d'euros.

Alors, oui, nous allons concentrer nos efforts en matière de fonctionnement sur nos missions premières :

- l'accompagnement des personnes fragiles, notamment à travers l'aide sociale à l'enfance ;
- l'accompagnement des bénéficiaires du RSA en poursuivant notre démarche

d'insertion avec le RSA vendanges ou bénévolat que je souhaite faire avancer plus rapidement dans les territoires d'expérimentation ;

- c'est aussi la convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la Haute-Marne avec une sanctuarisation de notre contribution financière de fonctionnement à 6,4 millions d'euros soit 300 000 euros de plus qu'au BP de l'an dernier, une nouvelle dotation globale d'équipement en matériels techniques de 500 000 euros et un crédit de paiement pour 1,5 million d'euros et la construction/réhabilitation des casernes. Les pompiers de Haute-Marne, professionnels et volontaires, doivent être certains de notre soutien le plus total !
- Le « bien vieillir » de nos aînés, à la fois quand ils sont dans les EHPAD en poursuivant nos aides à l'investissement mobilier ou dans leur maintien à domicile en développant notre programme d'actions de prévention avec la conférence des financeurs.

Surtout, et nous aurons l'occasion de le développer largement dans notre séance d'aujourd'hui, il y a la mise en œuvre d'un engagement fort que j'avais pris devant vous et devant le CDCA, c'est le schéma départemental de l'autonomie. C'est le fruit de toutes nos politiques en faveur des personnes âgées et de celles en situation de handicap : ce recueil s'organise autour de quatre grandes orientations : l'observation et le pouvoir d'agir, la fluidité des parcours, l'inclusion et l'accompagnement des situations complexes. Avec ce document, nous avons l'assurance d'agir de façon coordonnée et juste partout sur le territoire, au plus près des besoins de nos bénéficiaires. Mais je laisserai le soin à Rachel BLANC et Marie-Claude LAVOCAT de le détailler tout à l'heure en commission permanente.

Alors oui, j'entends d'ici les esprits chagrins : je veux leur dire que « se concentrer », cela ne veut pas dire « plan-plan ». Cela signifie croire en un projet différent parce que le monde de demain se construit aujourd'hui, mais aussi parce qu'il va falloir sortir des sentiers battus : nous voyons bien que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes sur un certain nombre de sujets. Nous devons innover :

- dans le champ de la santé, nous avons commencé cette année avec la signature de notre partenariat « E-Meuse santé » qui va nous permettre de lancer des expérimentations qui ne nous seraient pas accessibles avant plusieurs années sans cette structure grâce au retour d'expérience et à la massification.

- En matière de santé, notre objectif est clair : faciliter l'accès aux soins des Haut-Marnais et soutenir l'innovation dans le champ de la santé. Je dois le dire, je crois qu'il faut faire attention aux mirages des bonnes idées toutes faites. Je prends l'exemple du salariat généralisé, tel qu'il s'est développé en Saône-et-Loire. J'en discutais avec son Président lors d'un séminaire des présidents il y a quelques semaines : ils sont passés de 20 médecins à 60 en 3 ans. On pourrait dire que cela fonctionne parfaitement. Sauf que la masse salariale a explosé, les médecins demandant toujours plus. Si les actes remboursaient le coût, ce n'est plus tout à fait vrai aujourd'hui... et la courbe ne va pas aller en s'améliorant. En entrant dans un monde hyper concurrentiel, c'est justement ce à quoi on s'expose : il faudra toujours donner plus, et même encore plus parce que notre déficit d'attractivité nous oblige à proposer davantage, comme nous le voyons d'ailleurs dans le recrutement de nos collaborateurs.

- Je l'ai dit lors des orientations budgétaires, je préfère m'appuyer sur le réseau de praticiens : cela veut dire qu'il faut mieux les accompagner, et en investissement – et je souhaite proposer une nouvelle action à l'Assemblée du GIP – et dans leur communication comme nous nous étions engagés à le faire, notamment lors d'événements organisés par les facultés de médecine, mais qui ont malheureusement été annulés cette année. Il faut faire avec eux et pas à leur place : c'est le contrat de confiance que je veux proposer et le groupe de travail santé qui a été réactivé par Rachel BLANC se réunira avec cette feuille de route lundi prochain : il n'exclura rien, mais je veux qu'il ne se cantonne pas à la facilité de faire marcher la planche à billets.

- L'innovation dans le champ du handicap c'est la construction d'une nouvelle offre d'accompagnement plus modulaire et mieux personnalisée. Vous le savez, le handicap est une de mes principales priorités et ce projet me tient à cœur : il faut à la fois qu'il réponde aux attentes des intervenants, mais aussi qu'il s'inscrive dans la réalité des familles. C'est aussi pour ça qu'elles partent en Belgique et je crois que nous sommes sur la bonne voie en 2021 pour voir le lancement de cette réalisation.

- L'innovation c'est le sens des agences départementales que je souhaite proposer prochainement en matière d'attractivité et de tourisme, mais aussi en matière d'ingénierie territoriale. Je l'ai dit il y a quelques semaines : nous avons pêché par manque de partage de nos expériences. Notre territoire a besoin d'ingénierie comme j'ai encore pu le constater lors de la présentation de la déclinaison de France Relance en Haute-Marne lundi dernier et je crois que sur ces politiques comme sur celle de l'eau, de l'environnement, l'échelon départemental est le bon niveau, le bon dimensionnement. Je veux que 2021 soit l'année de la décision !

Prendre une décision, définir un cap, c'est tout l'objet d'un budget. Mais c'est aussi, de



façon plus prospective, s'engager pour l'avenir. C'est ce que nous avons décidé avec la majorité.

Je le disais en début de propos, avec la crise sanitaire, nous passons à une nouvelle échelle, car la pandémie frappe partout sur le globe, quels que soient la classe sociale, le métier, l'âge, la religion, le sexe ou la nationalité. Cette incertitude tétanise les gouvernements et leurs populations et conduit à la défiance des uns envers les autres.

Loin de vouloir donner les bons et les mauvais points, je travaille depuis plusieurs mois au déploiement d'une stratégie globale et ambitieuse pour notre territoire. M'appuyant sur des finances saines et avec une majorité départementale imaginative et solide, j'ai souhaité en effet que le Département de la Haute-Marne prenne toute sa part dans la réponse collective à apporter à cette crise sans précédent.

Avec « Cap 2030 », que nous avons présenté lundi dernier, le Conseil départemental présente un plan d'action pour notre territoire, aussi raisonné qu'il est exceptionnel.

- Nous allons d'abord créer les conditions d'un choc d'investissement en Haute-Marne en lançant des projets structurants pour la jeunesse, la valorisation de nos savoir-faire et le tourisme avec Animal Explora. S'inscrivant dans le cadre de France Relance, nous maximiserons ainsi nos capacités d'agir rapidement dans des domaines clés pour notre territoire et viendrons en soutien de notre économie.

- Cette ambition s'amplifiera tout au long de la décennie partout et au bénéfice de tous, à la fois pour nos infrastructures et en soutien des projets d'avenir.

Au total, c'est près d'un demi-milliard d'euros qui va être injecté directement par le Conseil départemental. Et parce que nous nous appuyerons sur les collectivités et leurs projets, cet effort aura un effet levier proche du double à la fin de la décennie, avec le soutien du GIP Haute-Marne.

Pour conclure, je veux vous dire que nous ne répondrons aux enjeux que pose cette crise sanitaire qu'en étant unis et volontaires. Vous pouvez compter sur le Conseil départemental pour être à la hauteur des défis à relever.

Je l'ai dit, je veux aller vite : c'est évidemment dans ma nature, on ne se refait pas. Mais aussi parce que je pense qu'on ne peut plus attendre, les Haut-Marnais, les Français en général en ont assez de ces lenteurs en tout genre. Je voyais Jean CASTEX inaugurer lundi dernier le prolongement de la ligne 14 : six kilomètres de métro supplémentaires. C'est aussi d'un

résultat du plan de relance... celui de Nicolas SARKOZY : il aura fallu onze ans pour sortir ce projet. A l'heure de l'instantanéité, des réseaux sociaux, ce n'est plus imaginable ! Alors faisons de ces dix prochaines années la décennie des possibles, pour la Haute-Marne et les Haut-Marnais.

Je vous remercie et je vous laisse la parole.

**M. Nicolas FUERTES** : Nous saluons votre geste envers les associations, dans un contexte de crise sanitaire et sociale. Ce geste du Conseil départemental est tout à fait louable. Nous vous en remercions. Nous apprécions aussi la volonté de soutenir ceux qui se trouvaient et se trouvent toujours en première ligne face à cette pandémie qui progresse de nouveau. Il s'agit notamment des soignants, des personnels des EHPAD, des aides à domicile. Le combat continuera encore de nombreux mois. A l'avenir, il conviendra aussi de réfléchir à l'amélioration du fonctionnement et de l'attractivité des emplois dans les EHPAD. Le Département pourra s'investir dans ces réflexions, même s'il n'est pas directement compétent concernant les EHPAD. Il passe fréquemment des conventions tripartites.

Par ailleurs, la télémédecine est un outil non négligeable, qu'il convient de développer. Il ne s'agit toutefois pas d'une solution. La solution repose sur l'association de multiples outils, qui permettra de garantir l'accès à la santé pour les Haut-Marnais. Une récente étude révèle que l'espérance de vie dans les zones rurales est inférieure de deux ans à celle constatée dans les grandes villes. La principale explication repose sur l'accès aux soins. Dans les campagnes et dans les villes de Haute-Marne, de plus en plus d'habitants ne disposent plus de médecin traitant. Ils renoncent à des soins ou à des diagnostics. Il conviendra donc d'être très vigilant dans les années à venir, et dès l'année prochaine, en nous dotant de tous les outils permettant d'attirer des médecins généralistes, salariés ou libéraux.

Je suis pragmatique. Tous ces médecins seront les bienvenus. Nous devons mener cette démarche de manière réfléchie, tenir compte des exigences des nouveaux médecins, qui veulent travailler en groupe et de manière connectée. Il est aussi nécessaire de décroquer la barrière administrative, surtout dans le sud du département. L'Université de Dijon est celle qui fournit le plus de médecins, et elle rencontre des difficultés pour nous adresser des étudiants. Nous dépendons de Reims. Le décroquement de ces barrières nous permettrait d'accueillir des internes ou des stagiaires qui pourraient s'installer dans le département. Il y a 20 ou 30 ans, les généralistes qui se sont installés en Haute-Marne étaient venus y effectuer leur stage. Il serait intéressant que les Haut-Marnais devenant médecins puissent avoir la possibilité de revenir en Haute-Marne s'ils le souhaitent. J'insiste sur la question de la santé, car il s'agit d'un élément clé pour attirer de nouvelles populations dans notre département.

Nous vous soutiendrons dans votre volonté d'initier des investissements sans précédent dans ce plan 2021-2027. Nous resterons néanmoins vigilants, pour que ces investissements soient les plus efficaces possibles. Améliorer la voirie et rénover les collèges font partie des obligations du Département. Le projet Animal'Explora sera lancé. Il conviendra d'examiner les nouvelles pratiques touristiques, en espérant que les flux seront aussi libres qu'avant la crise, afin que cet ambitieux projet puisse permettre un développement. Nous croyons dans ce projet, mais il conviendra d'être vigilant sur les conséquences de la crise sanitaire. Nous disposons enfin de l'association d'un promoteur privé, ce qui constitue une très bonne nouvelle pour ce projet phare. Nous vous encourageons donc à agir vite et bien, Monsieur le Président. Nous vous soutiendrons, dans un esprit constructif. Nous n'estimons pas faire partie des esprits chagrins.

**M. le PRÉSIDENT** : Concernant la santé, le Conseil départemental n'est pas le seul à intervenir. J'attends aussi de voir l'action développée par les communes et les intercommunalités. Vous êtes en position de responsabilité à Langres et au Grand Langres. Vous pouvez donc également mener des actions à cette échelle. Les intercommunalités sont plus ou moins actives sur le sujet. Ma communauté de communes fait partie des intercommunalités qui se sont entièrement saisies de cette politique. Nous menons des actions pour les médecins. Il ne faut pas non plus tout attendre du Conseil départemental. Il s'agit d'une politique coûteuse, sur laquelle les habitants comptent, et nous serons à la hauteur des attentes, mais le Conseil départemental peut aussi accompagner les investissements portés par les villes ou les intercommunalités.

Il convient d'agir de manière synchronisée, car un investissement de toutes les collectivités dans la santé ne constituerait pas non plus une solution pertinente. La Région, le Département, les villes, et les intercommunalités veulent se pencher sur la santé. Cela peut parfois engendrer un risque de manque de coordination. La question des hôpitaux se pose également. Or les élus de la ville font partie des conseils de surveillance. Ils peuvent donc faire part de leurs inquiétudes et demander des évolutions. Il en va de même dans les conseils d'administration des EHPAD. Nous sommes présents dans de nombreux établissements, et nous pouvons nous faire entendre ailleurs qu'au Conseil départemental. Je sais que vous le faites déjà.

Au-delà de l'enjeu des médecins généralistes, il existe aussi un enjeu sur l'avenir de nos hôpitaux. Ce sujet nous interroge, et nous devons nous positionner courageusement.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je ne reviens pas sur le sujet de la santé, dont nous aurons l'occasion de débattre aujourd'hui. Je souhaiterais aborder le sujet plus général de l'attractivité. La situation de la France depuis deux ans a révélé une nouvelle image des territoires

ruraux. De nombreux citoyens ont découvert ou redécouvert les avantages de la ruralité. Ils ont compris que les avantages pouvaient parfois l'emporter sur les inconvénients. Notre campagne d'attractivité, au-delà du tourisme, doit tenir compte de cette nouvelle situation. Telle est l'ambition du budget que je vous présenterai. Notre objectif est très ambitieux : attirer des touristes et fixer des populations pour inverser la courbe démographique. Nous devons donc mobiliser les énergies, car nous ne sommes pas le seul territoire à nous inscrire dans une telle démarche. Les agences d'ingénierie et d'attractivité répondent aujourd'hui à un besoin urgent.

**Mme Élisabeth ROBERT-DEHAULT** : Le problème de la santé représente un problème essentiel en Haute-Marne. Lors du dernier conseil de surveillance de l'hôpital Geneviève de Gaulle, le Docteur MALRAUX, qui part définitivement après avoir dépassé l'âge de la retraite, nous a, une nouvelle fois, alertés sur le caractère dramatique de la situation. Le Président de la commission médicale d'établissement (CME) a réagi en proposant un plan d'action. Dans le cadre de ma mission de Présidente du Conseil de surveillance, je vais constituer un groupe de travail réunissant le Conseil départemental, le maire de Saint-Dizier, l'ARS, la CPAM, l'Ordre des médecins et le Directeur du GHT Grand Est. L'objectif est d'examiner les possibilités d'action dans une configuration élargie. L'hôpital Geneviève de Gaulle réfléchit au salariat partagé d'un médecin. Cela ne répond cependant pas aux attentes, puisque environ 10 000 personnes manquent de soignants. Certaines d'entre elles sont atteintes de pathologies lourdes. J'attends des statistiques de l'ARS pour pouvoir mettre en place ce premier groupe de travail. Rachel BLANC sera invitée à ce groupe.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier de la Haute-Marne envisage de réaliser des travaux dans ses locaux très vastes et partiellement occupés. Il envisage également de créer un campus pour les internes en médecine. Cette idée est intéressante si elle s'ouvre également aux internes de la médecine de ville.

Je voulais par ailleurs attirer votre attention sur un projet qui peine à émerger. Un appel à projets a été initié concernant l'accueil de personnes dont la place ne relève plus de l'hôpital. Il s'agit par exemple de personnes avec des fragilités mentales. SOS Femmes Accueil avait répondu à cet appel à projets, mais l'association rencontre des difficultés pour trouver un lieu et des partenaires. Une personne hospitalisée coûte pourtant 800 euros par jour. Un placement en établissement de type pension de famille diminue fortement ce coût, et permet à la personne de retrouver une certaine autonomie. Pouvons-nous accompagner SOS Femmes Accueil dans la recherche d'une solution ?

**Mme Rachel BLANC** : Je participerai avec intérêt à ce groupe de travail sur la santé.

A ce jour, les interlocuteurs n'ont pas été consultés collectivement. Cette initiative est donc intéressante. A la demande du Président, j'ai réactivé le groupe santé, qui avait été suspendu en raison de la crise sanitaire. Il est essentiel de le réunir pour se pencher de nouveau sur les perspectives.

S'agissant de l'action du Conseil départemental, nous devons communiquer de nouveau. Le Conseil départemental dispose de quatre médecins, mobilisés sur la petite enfance en PMI. Trois médecins sont accueillis, mais un poste demeure vacant depuis plus d'un an et demi, par manque de candidat. Recruter des médecins sur notre territoire, même sous la forme du salariat, demeure donc compliqué. J'attire votre attention sur ce sujet, car le salariat paraît une très bonne solution. Beaucoup optent pour cette solution. Pourtant, les recrutements restent compliqués.

L'expérimentation que nous allons mener avec le consortium E-Meuse santé constitue par ailleurs un vrai sujet dont nous devons nous emparer, même s'il ne répond pas à toutes les difficultés. Les EHPAD et les PMI pourront en bénéficier. Ce sera également probablement le cas de toutes les circonscriptions. Je vous présenterai le détail de ces expérimentations.

Je précise, en réponse à M. FUERTES, que le Conseil départemental s'est emparé du sujet de l'accueil des internes depuis plus de cinq ans. Nous disposons désormais de 20 places d'accueil en appartement pour les internes. Le dispositif fonctionne de manière très satisfaisante à Saint-Dizier et à Chaumont. Il fonctionne aussi pour les places disséminées dans le département. Le Conseil départemental s'est inscrit dans toutes les initiatives prises par des médecins ou des élus de différents territoires pour accueillir des internes. Je reste à votre disposition pour toute autre initiative.

**M. Paul FOURNIÉ** : Je vais également aborder la question de la santé, qui constitue selon moi une priorité absolue. Toutes les actions en cours et le plan d'investissement du Conseil départemental, que nous soutenons, s'avéreront inutiles si nous ne résolvons pas urgemment ce problème. Des solutions très innovantes devront être trouvées. Des moyens conséquents devront être engagés pour faire face. Dans trois ou quatre ans, au vu des statistiques sur les départs de médecins, nous risquons de nous trouver face à une situation insoluble.

Vous avez mentionné le lien avec les hôpitaux. Notre territoire se trouve écartelé entre plusieurs CHU. Le groupement du Sud de la Haute-Marne est parvenu à briser les barrières administratives et à obtenir un accord avec le CHU de Dijon. Nous avons effectivement besoin d'une vision sur la politique hospitalière.

Concernant les médecins, vous avez souligné l'importance de disposer d'un pilote sur cette politique, Monsieur le Président. Si chaque territoire développe sa propre politique, la situation deviendra illisible. Cela engendrerait une concurrence dommageable. Comme vous le savez, j'évoque le sujet des médecins salariés depuis trois ans. Je suis satisfait de constater que cette question est enfin approfondie. Les médecins salariés ne constituent pas une solution miracle. Cette solution ne concerne que les zones correspondant à des déserts médicaux. Il semblerait malheureusement que ces zones soient amenées à se multiplier rapidement. En termes de pilotage, seul le Conseil départemental me paraît pouvoir mener une telle politique. Il est le seul à disposer de la capacité financière nécessaire et de la vision d'un territoire assez cohérent. Il va donc devoir se saisir de ce rôle. Il s'agit de l'objectif du groupe santé mentionné par Rachel BLANC. Ce groupe doit au moins mener une réflexion. Il m'a toujours semblé impossible de mettre en place une telle politique sans négocier avec les collectivités territoriales afin d'obtenir leur participation. Je ne sais pas s'il s'agira des communes, des intercommunalités ou d'autres formations dans certains territoires. Le Conseil départemental est la seule collectivité qui sera en capacité de réaliser une cartographie pertinente, sur la base d'une analyse de terrain des besoins. Certaines zones n'ont en effet pas besoin de médecins salariés. Cette politique sera très coûteuse. La concurrence sera exponentielle, car tous les départements avec des déserts médicaux devront adopter la même approche. Certains l'ont menée en avance. Vous avez cité la Saône-et-Loire, qui a mis en place un système lourd et impressionnant, très coûteux. Il sera nécessaire d'offrir des salaires de plus en plus attractifs pour ces médecins. Nous serons pénalisés par le temps que nous mettons à instaurer ce dispositif. Je réaffirme mon souhait de voir le Conseil départemental prendre en main rapidement et avec force ce sujet. La politique ambitieuse que nous menons ne doit pas achopper sur cet obstacle.

**M. le PRÉSIDENT** : Je constate une tendance à attendre beaucoup de la part du Conseil départemental, même s'il est ensuite déploré une trop forte présence de son président. Sur la politique de santé, nous rencontrerons des difficultés pour recruter des médecins même sur la base du salariat. Il s'agit d'une solution à laquelle je ne suis pas défavorable, mais qui ne me convainc pas tout à fait. J'ai toujours affirmé qu'il appartenait aussi aux médecins de s'organiser. Notre rôle est de les accompagner dans leur installation et dans leurs investissements. Vous pourrez soumettre des propositions à la commission.

Les vrais responsables sont l'Etat et le législateur, qui n'ont jamais osé obliger les médecins à s'installer dans des zones déficitaires. Une fois encore, il appartient donc aux collectivités de s'en charger. Vous connaissez la puissance du lobby des médecins. Lorsque les médecins seront contraints de commencer à s'installer dans des zones déficitaires, la situation

s'améliorera nettement. Il est procédé ainsi pour les gendarmes ou les agents ONF. En l'absence d'une telle obligation dans l'armée ou la gendarmerie, certains départements seraient dépourvus de force de l'ordre. Les médecins nous expliquent que leur profession étant libérale, ils agissent comme ils l'entendent. Ils sollicitent pourtant régulièrement les collectivités pour le salariat ou l'installation. Hier, un médecin voulant s'installer sur le territoire Meuse-Rognon a procédé à une visite, et nous a répondu négativement, au motif que la proposition de la Côte d'Or était plus intéressante (absence de loyer durant deux ans, etc.). Effectivement, les territoires vont procéder à une surenchère, en termes d'installation ou de salaire. Nous constatons déjà ce phénomène pour l'hôpital de Chaumont. Certains mercenaires, qui ne sont pas des médecins de très grande qualité, viennent profiter des avantages de l'hôpital de Chaumont. J'estime cela choquant, car il est question d'argent public. Les médecins se sentent autorisés à tout en raison de la difficulté de la situation actuelle et du fait que nos concitoyens sont très attachés aux questions de santé. Il existe une réelle demande. Certains territoires connaissent de vraies difficultés du fait du manque de médecins. Les médecins font effectivement partie de l'attractivité d'un territoire. Nous serons acteurs, mais je souhaite que les collectivités nous accompagnent dans la démarche. Les villes et les intercommunalités peuvent aussi mettre en place des initiatives. Nous pourrions les accompagner.

M. FOURNIÉ, vous attribuez une forte responsabilité au Département dans le domaine de la santé, mais nous ne sommes tout de même pas les seuls acteurs. Nous agissons fortement, notamment dans des sujets ne relevant pas de notre champ. Nous allons aussi devoir faire des choix. Nous investissons dans de nombreux domaines. Nous allons devoir affronter une dégradation sociale considérable. Notre mission d'accompagnement des plus fragiles s'amplifiera. La solidarité représente 59 % de notre budget de fonctionnement. Nos habitants vieillissent. Nous avons de nombreuses ambitions. Sur le sujet, je ne souhaite pas m'engager seul. Nous devons peut-être arrêter de fonctionner selon des schémas et des plans complètement inutiles, et apporter des solutions plus simples de coopération entre les collectivités. Je m'interroge sur le fait de désigner le Département comme pilote en matière de santé.

**Mme Anne CARDINAL** : Il convient de différencier, pour les médecins praticiens hospitaliers, les mercenaires intervenant dans nos établissements de soin et les médecins dans les hôpitaux, qui sont insuffisamment valorisés. Le sujet relève vraiment de la politique nationale. En outre, nous ne pouvons pas imposer aux médecins libéraux un lieu d'installation, en raison de leur statut libéral, contrairement aux gendarmes. Le rôle des collectivités est bien de favoriser l'installation matérielle de ces professionnels, par exemple en termes de logement. Il convient bien de différencier les différentes activités médicales, et de ne pas globaliser les actions et les

représentations.

**M. le PRÉSIDENT** : Il convient effectivement de distinguer les différents aspects, mais aussi d'appréhender la santé d'une manière globale. S'il existe un dysfonctionnement dans un hôpital, le territoire de santé n'est pas attractif. Les médecins généralistes ne souhaitent pas s'installer à proximité d'un hôpital qui ne fonctionne pas correctement. Nous connaissons un exemple à proximité. Par ailleurs, les médecins, même s'ils sont libéraux, recourent aux finances des collectivités.

**M. Paul FOURNIÉ** : J'apprécie votre position concernant la législation et les médecins. L'obligation d'installation des médecins a longtemps constitué une position politiquement incorrecte. Vous auriez pu ajouter les enseignants à la liste des professionnels qui ne choisissent pas leur lieu de nomination. De très nombreux métiers en France, qui concernent le service public, ne disposent pas du libre choix d'installation. La question est liée au service apporté par les médecins, selon qu'il est considéré comme entièrement public ou libéral. La plupart de leurs ressources sont issues de l'Assurance maladie et de fonds publics pour de nombreux actes. Je soutiens totalement votre position sur la législation. Beaucoup de personnalités politiques sont demeurées en retrait sur cette question, qui devient capitale dans un contexte d'accroissement de la concurrence entre les territoires. Il est temps de mettre fin à une certaine hypocrisie sur le sujet, qui a touché tous les partis politiques. L'obligation d'installation des médecins aurait permis d'éviter de nombreux problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Beaucoup de médecins, dont des médecins très libéraux, reconnaissent, en privé, y être tout à fait favorables, car ils estiment qu'il s'agit de la solution la plus rationnelle, bien plus rationnelle que les solutions de fortune telles que le salariat des médecins auxquelles nous sommes contraints. Le Conseil départemental ne pourra pas piloter ce type d'actions sans la participation des collectivités territoriales concernées.

**M. le PRÉSIDENT** : Personne n'a eu le courage d'instaurer cette obligation d'installation. Cela est vrai aussi pour M. Xavier BERTRAND.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je partage depuis longtemps les arguments que vient de présenter M. FOURNIÉ. Je suis favorable à l'obligation d'installation pour une durée limitée. Les médecins ne sont pas des fonctionnaires, mais la santé constitue un besoin vital pour tous. Nous atteignons une situation de plus en plus critique. M. FUERTES a rappelé que l'espérance de vie était plus faible dans le domaine rural du fait de la pénurie de médecins. Je trouve également le terme de « libéral » discutable, au vu du parcours de ces médecins. Leurs études sont prises en charge par la collectivité. Les soins sont remboursés par l'Assurance maladie. La situation a induit



une concurrence ravageuse entre les collectivités et entre les médecins. Je rejoins toutefois Mme CARDINAL sur la nécessité de distinguer les médecins mercenaires des autres.

Le législateur n'ayant jamais voulu trancher, le problème revient une fois de plus aux collectivités. Face à la pression de la population, les collectivités sont tenues d'intervenir, alors qu'elles ne disposent pas des pouvoirs correspondants. La responsabilité de la situation glisse de l'Etat vers les collectivités, ce qui est dangereux. Les maires ont récemment été sollicités par la Fédération du bâtiment et le Préfet, pour mettre gracieusement à la disposition des entreprises des salles comme lieux de restauration pour les salariés du BTP, dans le respect des protocoles sanitaires. Cela prouve que les maires sont sollicités sur tous les sujets. En outre, le territoire comprend des restaurants qui disposent des infrastructures et du personnel adéquats. Je constate donc une grande confusion.

**M. le PRÉSIDENT** : Il appartient tout de même à l'ARS de se charger de la santé sur les territoires. Nous ne l'avons pourtant pas évoquée depuis le début de notre échange. Il convient de ne pas adresser tous les sujets aux collectivités. Je fournis un dernier exemple, concernant la vaccination. Concernant les masques, nous avons dû nous impliquer, puis nous avons été critiqués. L'Etat fera de même pour la vaccination, car il est en difficulté. Nous allons donc de nouveau nous trouver contraints de nous occuper du plan de vaccination. J'estime que nous devons faire preuve d'une grande prudence sur un tel sujet. Nous pouvons prêter des salles, mais nous ne devons pas aller plus loin. La vaccination relève bien de l'Etat et du ministre de la Santé. Ce chantier conséquent va nécessairement mal se dérouler. Des choix devront être faits, qui généreront des incompréhensions. Le sujet doit donc être complètement piloté par l'ARS et l'Etat.

**M. Jean-Michel RABIET** : Je voudrais faire preuve d'un peu d'optimisme, et évoquer un dispositif intéressant, en test dans notre territoire. Il s'agit de la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), initiée par l'ARS. Une CPTS se constitue sur notre bassin de vie, entre la Côte d'Or et la Haute-Marne, notamment à Is-sur-Tille, Selongey, Longeau et Le Montsaigeonnais. Le dispositif fait abstraction des frontières. Il met les professionnels de santé face à leurs responsabilités, ce que je trouve intéressant. Cette communauté rassemble en effet tous les professionnels de santé (médecins, infirmières libérales, aides de l'ADMR, kinésithérapeutes, etc.), pour travailler sur le parcours de santé et construire l'avenir sur un territoire. La collectivité est invitée en appui. Elle n'est donc pas le moteur de la démarche. Ce sont les professionnels de santé qui sont placés au cœur. Ils sont en relation, notamment, avec le CHU et l'hôpital de Langres. L'ARS va financer un animateur pour permettre au dispositif de fonctionner. Nous verrons les résultats de ce test.

**M. le PRÉSIDENT** : Le département comprend effectivement quelques CPTS qui fonctionnent correctement. Il s'agit bien d'un outil. Nous sommes invités à ces réunions, mais nous ne sommes pas décisionnaires. Une organisation des professionnels de santé permettant de proposer une offre de soins sur le territoire s'inscrit dans le bon sens. Au-delà de ces réunions, il convient d'obtenir des résultats concrets. La dynamique des CPTS me paraît effectivement pertinente, car elle réunit tous les professionnels concernés, dont la santé dentaire et la kinésithérapie.

**M. André NOIROT** : Tous les départements souffrent de la pénurie de médecins. La première cause de ce phénomène réside dans la limitation du nombre de médecins, il y a une quinzaine d'années, par l'instauration du *numerus clausus*. Nous subissons aujourd'hui les conséquences de cette décision. Nous devons faire appel à des médecins roumains, par exemple. Les médecins actuels se retrouvent dans une situation de monopole. Ils peuvent donc établir leurs propres tarifs. Nous pourrions nommer suffisamment de médecins, dont certains apprécieraient de venir travailler en milieu rural plutôt que de se retrouver en difficulté dans les grandes villes.

Par ailleurs, il existe trois établissements dans le sud du département, avec un taux de fuite de 40 %. Il y a une dizaine d'années, une étude très sérieuse de l'IFROS de Lyon avait été menée. La première question à se poser est de savoir s'il est possible de faire fonctionner trois établissements au vu du nombre d'habitants concernés. La solution identifiée consistait à tout regrouper sur un site du sud du département. L'élément le plus coûteux est le bloc opératoire. Nous ne sommes pas parvenus à un accord à l'époque. Aujourd'hui, nos trois établissements se trouvent donc en difficulté. L'ARS a pourtant injecté l'importante somme de 44 millions d'euros. La situation ne pourra pas perdurer, ce qui donne lieu à une alerte. Nous devons donc réussir à nous entendre, sans remettre en cause l'existence des trois établissements. L'un des trois établissements pourrait comprendre le bloc opératoire, ce qui engendrerait des transferts de patients. Nous devons nous demander si deux blocs opératoires dans le sud haut-marnais ont encore la possibilité de fonctionner.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour votre intervention. Nous devons effectivement nous positionner sur cette question. Nous devons en échanger, et faire preuve de courage. Ce sujet m'intéresse. Il fera partie des sujets sur lesquels je m'exprimerai si les électeurs nous renouvellent leur confiance. Nous avons raté une opportunité, mais le futur est devant nous. Nous ne pouvons pas considérer l'avenir des hôpitaux du sud haut-marnais comme un tabou. Nous devons nous interroger sur ce taux de fuite de 40 %. La question des hôpitaux ne nous concerne pas directement, mais en tant qu'élus de territoire et des villes concernées, nous devons avoir le courage de dire la vérité. Nous ne trouvons jamais le moment opportun pour ce faire. Nous

n'allons pas initier un tel chantier à quelques mois des échéances électorales. Le débat devra cependant avoir lieu au Conseil départemental. Nous en échangerons naturellement avec les élus des communes. L'hôpital de Chaumont, l'hôpital de Langres et l'hôpital de Bourbonne représentent néanmoins aussi la dynamique de tout un territoire. Les salariés habitent partout sur le territoire.

Je fais encore partie des élus qui disent la vérité. Il m'avait été conseillé par tous de ne pas m'exprimer au sujet d'Unitech. J'ai pourtant fait part de mon opinion. Vous pouvez compter sur moi pour faire de même concernant la structuration des hôpitaux du sud haut-marnais, lorsque le moment sera venu. Je fais partie de ceux qui regrettent d'avoir raté le projet qui se présentait pour le sud haut-marnais. Il était à l'époque question d'un plateau technique avec le maintien des trois hôpitaux, avec une répartition des rôles (soins de suite, rééducation fonctionnelle, etc.). Nous ne pourrions pas revenir en arrière, mais nous ne pourrions pas nous affranchir d'une discussion sérieuse sur le sujet. L'avenir de nos hôpitaux dans le sud du département est tout de même aujourd'hui en danger. La somme investie, de 44 millions d'euros, correspond presque au prix d'un hôpital neuf. L'ARS va finir par freiner. Nous devons faire preuve de lucidité. L'hôpital de Chaumont comprend des médecins de grande qualité, mais aussi des médecins de piètre qualité.

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Je précise que j'avais évoqué l'ARS dans mon intervention, Monsieur le Président. J'attends les chiffres de l'ARS pour proposer une première réunion de ce groupe de travail sur la pénurie de médecins. Nous disposons d'une CPTS dans le bassin du nord Haute-Marne, qui est naturellement déjà associée.

Par ailleurs, il est vrai que la vaccination ne relève pas de notre compétence, mais rien ne nous interdit de commencer à réfléchir aux forces vives capables de nous accompagner dans cette campagne vaccinale, très attendue sur notre territoire. Ce recensement constituerait un premier pas dans l'organisation d'une campagne qui devra se dérouler rapidement. J'avais fait part de quelques pistes à Adrien GUENÉ sur ce sujet. Je suis disponible pour participer à l'approfondissement de cette question.

Concernant les hôpitaux du sud Haute-Marne, les propos d'André NOIROT m'étonnent, dans la mesure où cela relève de la compétence du GHT rattaché au CHU de Dijon. Dans le nord Haute-Marne, chaque hôpital dispose de pôles de compétence et d'excellence. Il ne réalise plus tous les actes. Une réorganisation des soins a été réalisée pour que tous les besoins de la population soient couverts et que les problèmes financiers des hôpitaux ne grèvent pas les budgets des différentes parties. L'hôpital de Saint-Dizier a perdu des compétences, et en a acquis d'autres. Il a aussi redressé ses finances grâce à la réorganisation proposée par le GHT. Enfin, je

rappelle qu'un hôpital neuf coûte bien plus que 44 millions d'euros.

**M. le PRÉSIDENT** : Cette somme ne suffit effectivement pas. Vous auriez pu aussi rappeler que les deux hôpitaux de Saint-Dizier sont à l'équilibre. Cela offre des perspectives. En revanche, l'hôpital de Chaumont ne doit pas non plus se priver de l'appui des hôpitaux de Saint-Dizier. Dernièrement, l'hôpital de Saint-Dizier a proposé son aide à l'hôpital de Chaumont. Il n'a pas été donné suite à cette proposition de soutien. Je m'interroge. Saint-Dizier se trouve tout de même en Haute-Marne. Il convient de rechercher toutes les bonnes volontés. Nous reparlerons de ces questions. Le débat sur la santé et les hôpitaux se trouve aussi perturbé lorsqu'il a lieu en pleine pandémie. Actuellement, les soignants sont fatigués, et les médecins sont très sollicités. Lorsque la situation sera apaisée, peut-être au deuxième semestre 2021, nous devons tenir ce débat.

**M. Nicolas FUERTES** : Je ne m'attarderai pas sur l'absence de responsabilité des différents gouvernements depuis 30 ans. Il existe effectivement une pénurie de médecins au niveau national, qui engendre des mercenaires, des zones sous-dotées et des déserts médicaux croissants. Les solutions sont complexes. Nous savons que nous allons subir jusqu'en 2030 les conséquences d'un *numerus clausus* très strict et de nombreux départs en retraite de médecins. Face à cet effet ciseau qui durera au moins dix ans, nous allons devoir agir, même si cela est à déplorer. Nous allons devoir déterminer rapidement si le Département joue un rôle de pilote, en association avec les communes, intercommunalités et syndicats, pour gérer cette pénurie. Nous souhaitons qu'il joue ce rôle, et nous le soutiendrons. Si tel n'est pas le cas, les autres collectivités assumeront leurs responsabilités, mais cela pourrait augmenter la concurrence entre départements et régions.

Je vous remercie de prévoir un débat sur les hôpitaux. Comme nous l'avons clairement annoncé, nous devons continuer l'intégration avec le CHU de Dijon dans le cadre du GHT 21/52. Nous avons effectivement définitivement manqué l'opportunité du plateau technique unique. En regroupant la maternité à Chaumont, nous avons voulu voir si une synergie allait se mettre en place. Or le taux de fuite est passé de 40 % à 80 %. Rapatrier toutes les activités sur Chaumont, qui constitue malheureusement le maillon faible des trois structures, ne sera pas une solution. En revanche, Chaumont, Bourbonne et Langres ont intérêt à s'intégrer davantage avec la Côte d'Or et le CHU de Dijon, dans le cadre de partages d'activités, comme pratiqué dans le GHT du nord du département. La proximité est déterminante, comme nous le constatons à l'occasion de cette crise sanitaire. Nous devons approfondir la réflexion concernant nos hôpitaux pour ne pas élaborer de fausses solutions.

Enfin, je partage votre avis sur la campagne de vaccination. Elle relève de la responsabilité de l'Etat. Nous pouvons prêter des salles, mais il appartient à l'Etat d'assumer ses responsabilités et de gérer enfin plus clairement cette crise, après des incohérences flagrantes. Nous constatons ces incohérences dans certains arrêtés préfectoraux ou sous-préfectoraux, avec des sujets autorisés en Haute-Marne et interdits ailleurs. Il s'agit d'une crise sans précédent, néanmoins nous avons besoin de clarté et de cohérence.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vois quatre demandes d'intervention sur la santé. Nous aborderons ensuite un autre sujet. Je souhaite en effet que nous consacrons du temps à évoquer la solidarité, qui représente 107 millions d'euros et 59 % de notre budget de fonctionnement.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Concernant la santé, je rappelle qu'il est question d'un phénomène national, qui ne touche pas seulement les zones rurales. De nombreuses zones périurbaines se trouvent aussi en grande difficulté sur ces aspects. Comme l'a rappelé André NOIROT, cela s'explique notamment par le *numerus clausus*. Je voulais préciser l'engagement de la Communauté d'agglomération de Chaumont. Des expérimentations sont menées, par exemple, sur l'hébergement des étudiants. Nous expérimentons aussi l'accueil des stagiaires sur un site. Il fonctionne assez bien, mais cela nécessite de disposer de professionnels de santé très engagés. Nous souhaitons également développer la télémédecine, même si cette solution ne répond pas à toutes les difficultés.

Concernant les communautés professionnelles territoriales de santé, l'intérêt est que les professionnels se saisissent de ce sujet. Nous pouvons évidemment proposer notre accompagnement, mais nous devons rester vigilants, afin de ne pas entrer dans des systèmes inflationnistes, dans lesquels les professionnels attendraient tout de la part des collectivités. Des maisons médicales ont été portées par les collectivités, sans pour autant atteindre les résultats escomptés.

Il me semble par ailleurs rapide d'affirmer que Chaumont constitue le maillon faible du GHT 52/21. Nous devons en discuter de manière plus sereine.

La collectivité que je préside sera aux côtés du Département pour réfléchir sur ces sujets et étudier les solutions les plus intéressantes sur chaque territoire.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Il convient de ne pas démunir le nord de la Haute-Marne, au risque d'une fuite des patients vers Nancy ou Reims, comme cela se pratique déjà fréquemment. En effet, pour un habitant de Saint-Dizier, Nancy est plus proche que le sud de la Haute-Marne.

**M. Paul FOURNIÉ** : Nous ne maîtrisons pas le *numerus clausus*, qui relève du niveau national. Le sujet date de plus de dix ou quinze ans. Ce système, qui nous pénalise fortement aujourd'hui, a été mis en place par Simone VEIL, contre la volonté de nombreux médecins généralistes. Il a été fortement assoupli il y a deux ou trois ans, ce qui pourrait engendrer des effets positifs dans notre département. Le nombre de médecins va en effet augmenter. Cependant, la formation d'un médecin dure au moins neuf ans. La période entre le pic de départs à la retraite et l'arrivée de ces nouveaux médecins sera très délicate. Sur notre territoire, cette période durera cinq ans, et commencera dans trois ou quatre ans. J'insiste donc sur la notion d'urgence, même si je sais que la santé ne relève pas de nos compétences, mais de celles de l'Etat. Ma position est seulement pragmatique, et liée à l'urgence.

Un débat sur les hôpitaux sera nécessaire. Nous devons rester modestes sur ces questions. Je suis satisfait d'apprendre que les hôpitaux de Saint-Dizier sont à l'équilibre. Cela n'a peut-être pas toujours été le cas, et ne sera peut-être pas toujours le cas. Les situations à très long terme à Chaumont peuvent évoluer. Elles sont complexes à résoudre. J'invite donc chacun à tenir des propos pondérés sur le sujet, ce qui n'empêche pas de faire face aux problèmes. Le terme de « maillon faible du réseau sud Haute-Marne » ne me semble pas juste dans tous les domaines. Il se pose notamment un problème simple, celui de la démographie. La question du nombre de plateaux techniques adapté au territoire rejoint les questions qui se posent par exemple pour les collèges. Nous ne devons pas mélanger tous les débats. Notre territoire se heurte à un problème de démographie. Le nombre d'hôpitaux, de collèges et de services publics constituera effectivement un problème fondamental. Nous luttons donc en faveur de l'attractivité du territoire.

**Mme Mireille RAVENEL** : Je rejoins tous ces propos. Nous avons raté une opportunité, et nous ne pourrions pas revenir en arrière. Je souhaite évoquer la question de la collaboration entre les hôpitaux de Chaumont, Langres et Saint-Dizier. Les centres de Chaumont et Langres ont adressé des membres de ma famille au centre de Saint-Dizier, car il n'existait plus de réanimation. Cela ne pose pas de problème, mais s'ils avaient demandé l'avis de la famille et des patients, ces derniers auraient opté pour Dijon ou Nancy, qui sont beaucoup plus faciles d'accès depuis leur lieu de résidence. Cela peut aussi expliquer la fuite. Concernant les plateaux techniques, il existe tout de même un plateau technique très performant à Chaumont, qui est utilisé à 10 % de sa capacité, ce qui est regrettable.

Par ailleurs, il existe des professionnels de santé qui se saisissent de la question. Je connais un médecin qui a soumis un projet au Conseil de l'Ordre. Son projet a été approuvé. Nous pourrions peut-être nous rapprocher de certaines idées.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci à chacun de vous pour vos interventions sur la question de la santé au sens large. Après une heure de débat, et en l'absence de questions d'ordre plus général, je vous propose d'aborder l'ordre du jour. Nous allons évoquer les rapports I-1 et I-2, deux rapports d'information. Nous aborderons ensuite la VI<sup>e</sup>, la VII<sup>e</sup> et la VIII<sup>e</sup> commission. En effet, comme nous l'avons évoqué la dernière fois, il me semblait que nous sacrifions un certain nombre de débats sur nos missions essentielles liées à la solidarité départementale, par manque de temps.

## **Information sur les dossiers contentieux en cours**

### **Rapport n° I-1**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Merci, M. le Président. En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des collectivités territoriales et par délibération du 6 novembre 2017, nous avons délégué au Président pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, le Président peut intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

L'exercice de cette compétence doit faire l'objet d'une information de l'assemblée départementale. Aussi vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**M. Patrick VIARD** : Je voulais vous informer que Catherine PAZDZIOR-VIGNERON et moi avons prévu, en tant que représentants du Département au collège La Rochotte, de visiter le collège avec la principale pour y constater les désordres, qui semblent importants.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence d'observations supplémentaires, nous pouvons passer au deuxième rapport.



**Information sur les décisions prises par le Président du Conseil  
départemental au titre de la délégation de pouvoirs  
accordée par l'assemblée départementale**

**Rapport n° I-2**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Le Code général des collectivités territoriales permet à l'assemblée départementale de déléguer une partie de ses attributions au Président. La délibération du 6 novembre 2017 confie ainsi au Président délégation sur des thèmes précisément listés : marchés, contentieux, fixation de tarifs, droit de préemption, etc.

Dans la continuité de l'information qui vous est donnée régulièrement sur la passation des marchés publics ou des dossiers contentieux, le rapport du Président vous présente les décisions prises s'agissant du fonds de solidarité pour le logement.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le rapport de la sixième commission.

# Budget 2021 –Systèmes d’information et du projet e-administration

## Rapport n° VI-1

**Mme Véronique MICHEL** : J’ai l’honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Direction des systèmes d’informations et du projet e-administration.

Pour l’année 2021, le budget informatique s’élève à 3 079 800 €, dont 2 215 400 € en investissement et 864 400 € en fonctionnement.

Par rapport à l’année 2020, ce budget est ambitieux en investissement avec une augmentation de 17,1 % tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement en augmentation de 2,9 %.

La Direction des systèmes d’information gère également les budgets informatiques du service départemental d’assistance technique pour l’environnement (SDAT) et du laboratoire départemental d’analyse, présentés au sein de budgets annexes.

Garant de l’accessibilité, de la sécurité et du développement du système et des outils informatiques de la collectivité et de ses agents, la Direction des Systèmes d’Information offre également ses services à :

- l’ensemble des collèges du département,
- au Service départemental d’incendie et de secours (SDIS) pour son outil comptable
- la Maison départementale du tourisme (MDT),
- la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH),
- le Conseil d’architecture, d’urbanisme et d’environnement (CAUE).

Il est également le service support de la SPL X-Demat aux 396 collectivités adhérentes de la Haute-Marne.

Les principaux projets « e-administration » sont le portail qui sera mis à la disposition des associations pour y déposer et suivre leurs demandes de subventions, ainsi qu’aux demandeurs d’allocation personnalisée d’autonomie (APA) en tant que site pilote du projet de

la CNSA.

La modernisation des systèmes d'information du Conseil départemental se déclinera par la mise à disposition d'un certificat de signature électronique à chaque agent, à la dématérialisation du dossier agent au travers d'une gestion électronique de documents qui se poursuivra dans les années à venir.

Le télétravail sera géré et suivi avec la fin de l'équipement en ordinateurs portables des agents pouvant l'être, la mise en œuvre d'un outil de demande et la modification de la gestion du temps.

Les circonscriptions d'action sociale seront équipées de matériels de visioconférence performants.

Au sein du pôle des Solidarités, la gestion électronique des documents sera migrée sur un outil plus performant et interopérable, un nouveau logiciel destiné à la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des Malades Alzheimer (MAIA) sera acquis, ainsi qu'un module destiné à la gestion de l'accueil familial. Une interface RSA avec Pôle emploi sera également mise en œuvre.

Au sein du pôle Aménagement, les nouveaux centres d'exploitation seront équipés d'un système de vidéosurveillance et d'un logiciel de gestion des pompes à carburants centralisés.

Au niveau technique, les deux baies centrales de stockage des deux sites chaumontais seront renouvelées, ainsi que deux serveurs centraux. Un logiciel de suivi des modifications de fichiers et données personnelles sera acquis dans le cadre du RGPD.

Le système d'information géographique continuera son développement d'outils aux services du pôle Aménagement, notamment au niveau des routes et de l'environnement, mais également pour le pôle des Solidarités par la poursuite du projet e-Meuse Santé et l'observatoire de la pauvreté.

Au niveau des collèges, le Département continue sa politique ambitieuse d'équipement numérique notamment au travers du réseau des collèges, projet innovant depuis 2016 qui repose sur la fibre optique départementale permettant une centralisation de l'informatique, mais également de la téléphonie.

En 2021, la totalité des collèges auront leur téléphonie gérée par le Département, leur

permettant une économie totale de 100 000 € annuels sur la totalité de leurs budgets (internet et téléphonie).

Les dotations annuelles restent élevées à 420 000 €. Les collèges haut-marnais sont les mieux dotés de l'académie de Reims et parmi les meilleurs au niveau national avec un ratio de 2 élèves par équipement numérique (ordinateur, tablette).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions d'inscriptions budgétaires qui ont recueilli un avis favorable de la VI<sup>e</sup> commission le 19 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour ce rapport transversal à toutes nos directions. L'équipement que nous fournissons aux collèges est une source de fierté.

**M. Paul FOURNIÉ** : J'utilise tous les jours ce matériel dans le cadre de mon travail. Je souligne sa performance. Les équipements peu performants sont en cours de remplacement grâce à ces budgets. Je vous en félicite. Nous avons évoqué il y a quatre ou cinq ans, dans un autre cadre, des subventions d'équipement en tablettes. Ces équipements sont obligatoires, car nos collégiens doivent savoir utiliser ce type d'outils. Quelques élus avaient cependant alerté sur le problème du recours assez systématique à ce type de matériel, qui n'avait pas toujours un impact favorable sur le développement cognitif des élèves. La possibilité d'une étude sur l'impact d'un temps excessif sur ces outils informatiques avait été évoquée. Il ne me semble pas qu'elle ait été lancée. Certaines collectivités et universités ont initié des études sur ces questions. Je ne sais pas si nous disposons des moyens d'en faire de même, ou de nous rapprocher de l'une de ces universités. Ce sujet n'appelle pas toutefois pas une réponse urgente.

**Mme Céline BRASSEUR** : Nous n'avons jamais mené une telle étude. Nous nous positionnons plutôt dans une dynamique de développement des matériels, au-delà des tablettes. Cela nous permet de disposer d'un taux d'équipement particulièrement important. Nous sommes le premier département en termes d'équipement informatique des collégiens. Une telle étude pourrait néanmoins être envisagée.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous pourrions proposer au DASEN ou au Rectorat de se charger de cette étude. Il me semble que des réflexions sont déjà en cours. Nous allons aborder le budget de la vie collégienne.

# Budget primitif 2021- Vie collégienne

## Rapport n°VI-2

**Mme Céline BRASSEUR** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'inscription des crédits liés à la politique éducative du Département.

S'agissant tout d'abord des dépenses de fonctionnement des collèges publics, au cours de notre réunion du 25 septembre 2020, nous avons déterminé les dotations de fonctionnement des 23 collèges publics du département pour 2021. Cette année encore, la Direction prêtera une écoute constante aux besoins des collèges.

Pour mémoire, la dotation 2021 du collège Diderot de Langres sera augmentée de 8 000 € afin de lui permettre de faire face aux dépenses relatives à la redevance des ordures ménagères, ainsi qu'aux coûts d'entrées et frais de transport d'Aqualangres.

De même que l'an passé, le Département prendra directement à sa charge les dépenses liées à l'équipement de protection individuelle des agents. Le coût de cette gestion, prise en charge directement par la collectivité, est estimé à 104 520 €.

M. le Président vous propose d'inscrire à ce titre un crédit de 2 383 000 €.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux établissements privés sont réparties en deux contributions que nous avons votées également au cours de notre réunion du 25 septembre 2020. Il s'agit de :

- la contribution forfaitaire au titre des dépenses de fonctionnement matériel des établissements,
- et la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant des établissements.

En conséquence, M. le Président vous propose d'inscrire les sommes correspondant à ces deux contributions pour un montant global de 811 427 €.

Pour la participation aux dépenses de fonctionnement des gymnases des autres collectivités utilisés par les collèges, M. le Président vous propose d'inscrire une somme de 200 000 €.

Afin de faire face aux réparations et au coût de la maintenance curative des matériels en collège, il est proposé l'inscription de 40 000 €.

En ce qui concerne les aides aux scolaires, l'aide à la pension et demi-pension concerne plus de 1 500 bénéficiaires et se monte à 240 000 €, les crédits relatifs aux séjours découvertes se montent selon les prévisions des partenaires à 300 000 €. M. le Président vous propose l'inscription de ces deux sommes au budget 2021.

Les repas destinés au collège de Joinville sont fabriqués et livrés par le lycée de Joinville. Le coût est facturé 3 € au collège, le reste à charge pour l'établissement est estimé à 1,10 € environ. Il est ainsi proposé l'inscription de 50 000 € pour la prestation de fournitures de repas.

Le Conseil départemental a souhaité continuer à participer aux frais de transport des élèves internes et aux gestionnaires des services de restauration des élèves en situation de handicap des écoles primaires pour le repas du midi. Aussi, M. le Président vous propose l'inscription au budget primitif 2021 d'un crédit de 70 000 € pour ces deux aides.

Le Département soutient, cette année encore, les actions éducatives menées par les établissements afin de sensibiliser et d'informer les élèves sur des thèmes particuliers au-delà du cadre de l'enseignement théorique. Il s'agit notamment de proposer aux collégiens la visite de sites culturels tels que le Mémorial Charles-de-Gaulle, la Villa gallo-romaine d'Andilly ou encore le château du Grand Jardin, de soutenir les forums relatifs à l'orientation et le dispositif des classes relais. M. le Président vous propose de poursuivre notre soutien à ces opérations, en inscrivant un crédit de 38 000 €.

En outre, le Conseil départemental travaille en lien avec les partenaires du monde éducatif, tels que Canopé qui contribue, par exemple, à la formation des enseignants, dans les domaines des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. M. le Président vous propose d'inscrire, au budget primitif 2021, 65 000 € (dont 15 000 € en investissement) au soutien de Canopé.

Le CCHM est notre principal partenaire dans le cadre des séjours découvertes. Comme les années précédentes, M. le Président vous propose de participer aux frais du siège de l'association à Chaumont, aux actions de formation des cadres et assurances pour 30 000 €, ainsi qu'aux salaires du personnel saisonnier et occasionnel et d'un permanent « voile » pour 125 000 €.

S'agissant des dépenses d'investissement relatives à l'espace numérique de travail des collèges publics, M. le Président vous propose d'inscrire 36 500 € pour cet outil régionalisé.

Les dépenses d'investissement concernent l'aide apportée par le Conseil départemental aux établissements privés haut-marnais pour la réalisation de leurs investissements, que ce soit les établissements d'enseignement général ou les établissements agricoles privés comme les maisons familiales et rurales. Dans la continuité de ces actions, M. le Président vous propose d'inscrire un crédit de 140 000 €.

De plus, le Conseil départemental renouvelle le mobilier et les matériels défectueux, obsolètes ou usagés des collèges publics du département. L'ensemble du mobilier acheté par la Direction de l'Education pour ces établissements restera la propriété du Conseil départemental et sera donc porté à l'inventaire de la collectivité. M. le Président vous propose d'inscrire un crédit de 750 000 € pour renouveler le matériel et le mobilier en 2021.

Ces crédits sont gérés par la Direction de l'Education. Les premiers achats après reconstruction des collèges (plan collèges) demeurent de la compétence de la Direction des Bâtiments.

Concernant les recettes de fonctionnement des collèges publics, M. le Président vous propose d'inscrire en 2021, 700 000 €, au titre du Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat.

Les recettes d'investissement de la Direction de l'Education sont exclusivement composées du remboursement des prêts étudiants qui ont été accordés jusqu'à l'année universitaire 2016-2017. M. le Président vous propose d'inscrire 10 000 € de recettes d'investissement.

M. le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions en faveur de l'éducation qui ont reçu un avis favorable de la VI<sup>e</sup> commission le 19 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Je constate qu'aucune question n'est posée. J'ouvre donc le vote sur le rapport VI-1 et VI-2.

### **VOTES**

Rapport n°VI-1 – Système d'information et du projet e-administration :

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°VI-2 – Vie collégienne :

Pour : 34

Contre : 0

*Les deux rapports sont adoptés à l'unanimité.*



# Budget primitif 2021 de l'action sociale départementale

## Rapport n°VII-1

**Mme Rachel BLANC** : Le budget total de l'aide sociale est proposé à 107,06 millions d'euros pour 2021, en hausse de 4,05 % par rapport aux dépenses prévisionnelles de l'exercice 2020 rebasé (dépenses 2020 récurrentes excluant des dispositifs exceptionnels non reconductibles). Les recettes ont diminué de 2,97 %, ce qui induit une évolution de la charge nette de 5,61 %.

Les évolutions proposées transcrivent la politique volontariste du Département d'accompagner de façon encore plus soutenue les plus vulnérables, dans un contexte inédit de crise sanitaire et de crise économique, aux conséquences graves pour les Haut-Marnais. Les risques de rupture de parcours s'accroissent avec l'accroissement de la pauvreté, la précarité en matière de logement et l'accélération de la perte d'autonomie.

L'action sociale départementale accompagne le parcours d'une vie, de la petite enfance jusqu'à l'avancée en âge, au domicile et en établissement, pour la préservation des capacités de chacun et de son autonomie.

Ainsi, ce sont 1 763 enfants qui ont bénéficié de bilan de santé en école maternelle par la protection maternelle et infantile (PMI), 3 854 personnes âgées et 995 personnes en situation de handicap accompagnées financièrement pour préserver leur autonomie, 4 515 bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) accompagnés dans leur parcours d'insertion et 1 019 enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance dont 485 enfants hébergés chez les assistants familiaux ou dans une maison d'enfants à caractère social (MECS).

Aujourd'hui, les solidarités sociales représentent 58,5 % du budget départemental.

Les dépenses de fonctionnement, soit 98,87 % du budget, augmentent de 3,63 % par rapport au réalisé prévisionnel (soit 102,09 millions d'euros).

Si elles progressent, c'est principalement dû à l'évolution des dépenses en établissements et services (réactualisation de la tarification des établissements), à la progression des dépenses liées à l'enfance (notamment pour les mineurs hébergés dans les MECS), à la hausse des dépenses d'insertion, avec une augmentation de plus de 8 % de bénéficiaires du RSA due à la crise sanitaire.

Ainsi, près de 83 % du budget de l'aide sociale permet de soutenir :

- les établissements et services sociaux et médico-sociaux (47 %), c'est-à-dire une offre de service territorialisée au service des personnes accueillies en établissements ou accompagnées par des services ; il vous est proposé de reconduire le taux d'évolution des dépenses à 0,8 % afin de tenir compte de l'évolution des dépenses de personnel et des charges courantes ;
- les bénéficiaires des trois allocations individuelles de solidarité (AIS) (36 %), c'est-à-dire le RSA, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

Le budget 2021 de l'aide sociale est le marqueur d'une politique volontariste, qui répond aux besoins des Haut-Marnais :

- la volonté de continuer d'innover dans le champ de la santé, notamment grâce au projet e-Meuse santé, pour faciliter l'accès au soin des Haut-Marnais, soutenir l'innovation dans le champ de la santé, et se donner l'occasion de prévenir, car la prévention relève vraiment du Département ;
- le soutien à l'activité économique que représente l'offre de service, avec un taux d'évolution des dépenses proposé à hauteur de 0,8 %, le soutien à l'investissement mobilier dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et le soutien à l'investissement immobilier pour tous les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- le développement de l'innovation sociale pour favoriser le retour à l'emploi par le biais du Plan Pauvreté et celui du fonds de solidarité logement élargi (FSL), la proposition d'un accompagnement à destination des jeunes soutenus par l'aide sociale à l'enfance et des jeunes sans soutien familial ;
- la préservation de l'autonomie des personnes âgées avec le développement du programme d'actions de prévention financées par la conférence des financeurs et le soutien à l'autonomie avec l'APA ;
- la mise en œuvre du schéma départemental relatif à l'autonomie issue de la convergence de nos politiques en faveur des publics âgés et en situation de handicap autour de quatre grandes orientations que sont l'observation et le pouvoir d'agir, la fluidité des parcours,

l'inclusion et l'accompagnement des situations complexes ;

- la construction d'une nouvelle offre d'accompagnement plus modulaire et mieux personnalisée dans le champ du handicap ;
- la volonté de poursuivre le travail en coordination des partenaires au titre de la méthode MAIA, dans les champs social, médico-social et sanitaire ;
- la poursuite du déploiement des actions du schéma départemental de l'enfance. Ce schéma fera l'objet d'une nouvelle étude au cours de l'année 2021 afin qu'un nouveau schéma soit adopté pour 2022.

Le rapport qui vous a été remis détaille les différents types de dépenses par publics et les justifications techniques et politiques des évolutions proposées.

Les dépenses liées à l'insertion, au logement et à l'action sociale représentent la part la plus importante du budget, soit 28,79 % (30,47 millions d'euros), et pour l'essentiel, les dépenses de RSA (28,15 millions d'euros).

Les dépenses à destination des personnes âgées représentent 24,17 % (25,59 millions d'euros), dont près de la moitié pour accompagner le maintien à domicile, l'autre partie pour soutenir l'accueil en EHPAD (hébergement au titre de l'aide sociale et dépendance au titre de l'APA). En raison des deux confinements successifs, le nombre et le profil des bénéficiaires de l'APA tant à domicile qu'en établissement font l'objet de variation qu'il conviendra de mesurer au cours du trimestre 2021.

Les dépenses en faveur des personnes en situation de handicap s'établissent à 24,57 % du budget et 26 millions d'euros, dont plus des 2/3 pour l'accueil en établissements (foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers d'accueil médicalisés). L'année 2021 devra permettre de travailler sur l'évolution de l'offre des établissements et des services dans le domaine du handicap pour répondre aux besoins des personnes en leur proposant des parcours de vie individualisés par le biais d'un projet de plateforme multimodale. La PCH permet d'accompagner près de 730 personnes à domicile grâce notamment à l'aide humaine.

Enfin, les dépenses pour les enfants et les familles représentent 21,6 % du budget et 22,87 millions d'euros. La majorité de ces dépenses (11,34 millions d'euros) concerne la rémunération et les indemnités des assistantes familiales que mon collègue Monsieur Jean-Michel FEUILLET va vous présenter. Le budget intègre également le programme de prévention et de

soutien à la parentalité, la protection maternelle et infantile, l'accueil dans les établissements (mineurs, mères isolées sans domicile, jeunes majeurs) et la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA), sur la base des conventions existantes avec l'association Relais 52 et la Fondation Lucy Lebon et d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec la fédération APAJH.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 1 205 926 €, dont le programme de soutien mobilier en EHPAD et le soutien immobilier des établissements et services médico-sociaux.

Les recettes s'établissent à 25,98 millions d'euros, en baisse, du fait notamment des compensations sur l'APA dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) : compensations nationales de certaines allocations, recouvrements d'indus, récupérations sur successions, remboursements d'avances accordées aux EHPAD dans les années antérieures.

Par ailleurs, les compensations accordées par l'Etat pour le versement des allocations individuelles de solidarité représentent 60 % de la dépense pour 2021.

En ce qui concerne les mineurs non accompagnés (MNA), la situation s'est stabilisée en raison de la crise sanitaire. La compensation de l'Etat pour l'évaluation et à la mise à l'abri reste la même qu'en 2020 (500 € forfaitaires pour l'évaluation et une participation dégressive à la mise à l'abri de 90 € par jour sur 14 jours maximum puis 20 € par jour sur 9 jours maximum). En ce qui concerne sa participation exceptionnelle pour le nombre de jeunes MNA supplémentaires pris en charge par l'aide sociale à l'enfance au 31 décembre 2020, la compensation de l'Etat sera également la même qu'en 2020 c'est-à-dire 6 000 € par jeune pour 75 % des jeunes MNA supplémentaires pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Une diminution de la participation exceptionnelle de l'Etat est à prendre en compte en raison de l'absence d'arrivée de jeunes MNA sur le territoire national du fait de la crise sanitaire.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII<sup>e</sup> commission le 17 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour ce rapport succinct. Souhaitez-vous intervenir ? Ce rapport porte sur une matière relevant de notre compétence, contrairement à la santé, et représente 100 millions d'euros.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je suis très sensible à ce budget ambitieux et volontariste, en lien avec l'accroissement de la pauvreté et de la précarité du logement. La

dotation Habitat et développement est-elle bien comprise dans le quatrième chapitre de la page 265 ? Vous connaissez mon implication dans cette association, ainsi que mon inquiétude.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous allons vous apporter une réponse après vérification.

**M. Paul FOURNIÉ** : Le fait que mes collègues ne posent pas de question sur ce rapport est lié à notre faible marge de manœuvre sur ce budget. Notre intervention dans le domaine social est très encadrée en termes de recettes et de dépenses. Nous savons par ailleurs que ce budget est très bien tenu.

Je souhaitais poser une question concernant les bénéficiaires du RSA. Certains départements ne disposent pas des moyens pour payer le RSA. L'Etat ne compense pas toujours à la hauteur des dépenses. Notre département fait-il partie des départements sans difficulté de paiement du RSA ? Ma question porte aussi sur l'évolution. Le nombre de bénéficiaires du RSA aurait baissé ces dernières années. Je ne sais pas si ce phénomène s'accompagne d'une diminution des dépenses. Je constate que nos prestations en matière d'insertion, de logement et d'action sociale de terrain augmentent, probablement en lien avec une hausse du RSA. Au vu du contexte économique actuel, la situation risque d'empirer dans un ou deux ans. Je me demande si nous y sommes prêts, et si la situation actuelle est sous contrôle. Par ailleurs, cette augmentation est-elle entièrement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA ?

**M. le PRÉSIDENT** : Nous pourrions affirmer, comme de nombreux présidents, que nous subissons ce budget. Telle n'est pas notre volonté. Nous devons être proactifs et innovants dans le domaine de la solidarité. Nous devons expérimenter, au-delà du cadre légal que nous devons appliquer. Nous sommes volontaristes sur ces questions.

Mon discours aurait été différent il y a un an, lorsque notre situation économique et sociale était relativement stabilisée. Nous nous trouvions sur un plateau en termes de nombre d'allocataires du RSA, avec l'amorce d'une diminution. Ce nombre se trouve aujourd'hui en hausse de 8 %, directement en lien avec la crise, c'est-à-dire avec l'arrêt des sorties de RSA. Tous les efforts réalisés auprès de nos allocataires pour qu'ils intègrent une entreprise, par exemple, se sont arrêtés, ce qui induit cette augmentation. Face à l'arrêt de cette dynamique, nous pouvons nous inquiéter, d'autant qu'une vague d'entrants arrivera peut-être en 2022 ou 2023.

Nous pouvons cependant payer les allocations RSA. Nous vous présentons un budget de douze mois, contrairement aux conseils départementaux qui présentent des budgets sur dix ou onze mois pour des questions d'affichage. Notre budget est sincère. Il porte sur douze mois, comme notre budget relatif aux EHPAD. Nous n'avons jamais adopté les artifices qui ont pu être

utilisés, notamment dans le cadre du Pacte de Cahors.

Ma présentation de CAP 2030 ne tenait pas compte de la dégradation économique et sociale que nous allons subir, mais que nous ne pouvons pas quantifier pour l'heure. Une vague d'entrants va se produire. Nous resterons la collectivité des solidarités, et nous devons accompagner tous les publics qui seront touchés par cette crise, notamment dans le cadre de la solidarité, de la protection de l'enfance et du monde associatif. Selon moi, notre société va se trouver déséquilibrée. Nous allons probablement rencontrer quelques difficultés dans les EHPAD. De nombreux résidents sont partis. Certains EHPAD ne sont plus occupés à 100 %. Le budget de la solidarité va se trouver déstabilisé pendant des années. Nous allons cependant l'anticiper. Nous disposons pour l'instant des moyens de répondre à cette dégradation sociale.

**Mme Rachel BLANC** : L'augmentation du nombre d'allocataires du RSA s'élève effectivement à 8,5 %. Ce taux atteint même presque 10 % en prospectif. Cela signifie que nous devons anticiper dès aujourd'hui les manières de travailler dans nos chantiers d'insertion et les manières de travailler avec nos partenaires dans le cadre du plan pauvreté. Ce plan constitue une feuille de route avec l'Etat et Pôle emploi. Cette crise sanitaire et le choc social à venir à moyen terme nous confronteront à une réalité que nous devons tout à fait anticiper. Nous n'en sommes pas au point atteint par certains départements, qui feront face à une situation extrêmement compliquée l'année prochaine. En revanche, nous devons être très prudents et nous organiser dès maintenant, afin que certains bénéficiaires puissent rapidement sortir de ce dispositif, en travaillant en amont sur de vrais parcours. Nous en avons pris conscience, et nous nous organisons dans ce sens.

**M. le PRÉSIDENT** : La question des solidarités et des entreprises solidaires se retrouve d'ailleurs dans le plan de relance, dans lequel nous nous inscrivons parfaitement. Au-delà des investissements, des politiques seront accompagnées par le plan de relance. Nous devons aussi être partie prenante concernant les questions de solidarité. Nous devons être attentifs à tous les appels à projets. Certains appels à projets ne porteront pas uniquement sur de l'investissement.

**Jean-Michel FEUILLET** : J'ajoute, en réponse à M. Paul FOURNIÉ, que notre engagement en matière d'insertion nous avait permis de descendre à 4 000 bénéficiaires. Nous subissons désormais la crise, mais les actions que nous avons engagées en matière de bénévolat et d'insertion porteront leurs fruits.

Concernant les personnes âgées, nous faisons le maximum pour leur permettre de

rester vivre à leur domicile. Il s'agit d'un facteur important, d'un point de vue économique comme d'un point de vue humain. Le déplacement d'une personne âgée dans un EHPAD ne constitue pas une situation évidente. Nous sommes aussi probablement le département qui dispose du plus grand nombre d'assistants familiaux rapporté à sa population, même si la tendance a diminué. Le placement des enfants dans des familles d'accueil me semble politiquement très important. Notre volonté est de continuer à travailler dans ce sens.

**M. le PRÉSIDENT** : Je peux répondre à la question de Mme ROSSIGNEUX. Soyez rassurée, la dotation « Habitat et Développement » est bien prévue dans le budget de l'action sociale. Nous avons fortement diminué notre contribution il y a quelques années. Nous l'avons ensuite stabilisée. Le montant fléché pour Habitat et Développement s'élève à 62 500 euros.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Merci, Monsieur le Président. Je m'interrogeais sur ce point, en l'absence de précision dans le rapport.

**Mme Marie-Claude LAVOCAT** : Le budget social du Département constitue un sujet complexe. La séparation entre les personnes âgées, les personnes handicapées, l'enfance et la réinsertion, ainsi que l'ajout du sport et de la culture rendent peut-être la lecture de ce budget compliquée. Tous les mois, nous vous présentons de manière détaillée des actions précises de ce budget. Par exemple, en termes de prévention de l'autonomie, nous avons lancé un programme d'intérêt général pour l'amélioration de l'habitat avec un volet handicap. Habitat et Développement en est partenaire, puisqu'il nous aide à monter les dossiers. Notre budget comprend de multiples branches.

Je voulais vous proposer un focus sur la MAIA. Nous avons eu le plaisir d'accueillir une équipe de tournage qui réalisait un film sur tout le travail réalisé par le personnel de la MAIA. Lorsque ce film sera monté, il sera intéressant de le projeter en séance plénière, afin que chacun se rende compte de toutes les actions menées au quotidien pour que les personnes continuent de vivre à leur domicile, tout en les sortant de leur isolement.

Ces budgets représentent des millions d'euros, des actions diverses, de nombreux travailleurs sociaux et un fort engagement du Département. Depuis plusieurs années, grâce au personnel que nous avons réussi à réembaucher dans cette direction qui rencontrait des difficultés, nous arrivons à nous occuper au mieux de tous les Haut-Marnais, de la petite enfance jusqu'au dernier moment de leur vie. Notre seule faiblesse est de ne pas le dire. Ces sujets sont considérés comme allant de soi, et nous oublions de souligner que le Conseil départemental travaille bien. Les intervenants du secteur social remercient d'ailleurs le Département de ne pas

diminuer les budgets de ce domaine. Je remercie mes collègues de voter ce budget considérable, qui représente 60 % du budget de fonctionnement du Département.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour votre intervention nécessaire. Cette compétence finit en effet par paraître normale. Cela rejoint la question de ne pas débattre sur un budget si conséquent, qui touche tous les Haut-Marnais, du début jusqu'à la fin de leur vie. En Haute-Marne, nous avons encore la possibilité de mettre en œuvre cette compétence au plus près des habitants, car nous connaissons bien nos territoires et nos agents. Il n'existe pas de dossier bloqué sur les questions de solidarité. Nous disposons aussi d'équipes réparties sur l'ensemble du territoire. Sur les questions de solidarité, les petits départements ont l'avantage de la proximité et de la réactivité. Certains en sont conscients. D'autres l'oublient.

Il en va d'ailleurs de même pour l'accompagnement des communes et des intercommunalités. J'ai évoqué le sujet cette semaine avec un journaliste, qui me demandait si le versement de subventions aux communes relevait d'une compétence obligatoire du Département. Ce n'est pas du tout le cas. Certains départements ne peuvent plus verser de telles subventions. Ils se concentrent sur leurs investissements et leurs infrastructures. Ils ne versent plus, comme nous le faisons dans le cadre de CAP 2030, 85 millions d'euros en accompagnement aux collectivités. Nous avons fait ce choix. Certains élus nous écrivent encore pour nous remercier d'avoir reçu une subvention, mais ils ne sont pas nombreux. D'autres élus nous font parvenir des demandes de subvention par la secrétaire de mairie, sans signer de courrier. Certains soignent leurs dossiers ; d'autres ne le font pas. L'accompagnement des collectivités correspond bien à une volonté politique et à un budget conséquent pour le Département. Il entre dans la solidarité territoriale. Cela reste notre ADN. Il convient parfois de le rappeler, malgré le sentiment d'habitude.

Il en va de même pour la fibre au domicile, que nous avons financée à 100 %. Cela est déjà oublié. J'en échangeais avec Bernard GENDROT. La fibre a été financée à 50 % par le Conseil départemental et à 50 % par le GIP. Les communautés de commune n'ont rien eu à verser. Ce type de décisions est pourtant rapidement oublié. Les rappels tels que celui que vous venez de faire, Mme LAVOCAT, sont parfois importants.

Je donne la parole à M. FEUILLET concernant la rémunération et les indemnités versées aux assistants familiaux. Nous pouvons être inquiets face au vieillissement des assistants familiaux. Leur nombre diminue. Ce sont de beaux métiers, insuffisamment valorisés. Nous ne disons peut-être pas assez que nous avons besoin de tous ces assistants pour nous accompagner dans notre mission de protection des enfants. Nous ne parlons peut-être pas assez de cette politique. Nous devons probablement nous interroger sur la question de la diminution des



assistants familiaux.

# Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux pour les enfants confiés au titre de l'année 2021

## Rapport n° VII-2

**Jean-Michel FEUILLET** : J'insiste sur le fait que notre politique d'accueil des enfants par les assistants familiaux est primordiale.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la rémunération des assistants familiaux, les indemnités versées aux assistants familiaux et les indemnités versées pour les enfants confiés.

Cette année est particulière pour l'accompagnement des enfants, nos assistants familiaux ont fait face à une situation inédite de crise sanitaire, qui a nécessité d'évoluer dans les accompagnements. Le Département a apporté son soutien, par une proximité et une disponibilité des équipes, notamment pendant le premier confinement, et par l'octroi d'une indemnité exceptionnelle de 500 euros.

Comme chaque année, le Conseil départemental doit se prononcer sur le montant de la rémunération des assistants familiaux et sur les indemnités versées pour les enfants confiés.

Monsieur le Président du Conseil départemental, après avoir recueilli l'avis favorable de la VII<sup>e</sup> commission le 17 novembre 2020, formule quatre propositions pour 2021 :

- 1) En ce qui concerne la rémunération des assistantes familiales, l'indemnité d'entretien et les majorations de salaires en cas de sujétions exceptionnelles, il vous est proposé d'aligner les montants 2021 sur les montants minima fixés par la réglementation en vigueur. Cet alignement ne signifie pas que la rémunération et l'indemnité d'entretien versées n'évolueront pas en 2021 puisque ces montants sont fixés en nombre de Salaire minimum de croissance (SMIC) horaire ou en nombre de Minimum Garanti.
- 2) En ce qui concerne les indemnités versées aux assistants familiaux et aux personnes qui accueillent les enfants, il vous est globalement proposé de maintenir les montants de l'année précédente dans la mesure où le taux d'inflation constaté sur l'année est nul (de septembre 2019 à septembre 2020). Sont concernés par cette proposition les indemnités d'habillement, d'habillement d'urgence, d'argent de poche, de cadeaux de Noël, l'allocation d'autonomie versée aux jeunes autonomes âgés de 16 à 21 ans ainsi que la somme qui leur est laissée pour assurer en autonomie les dépenses quotidiennes, les accueils avec

hébergements dans le cadre des colonies de vacances.

- 3) Il vous est proposé de maintenir les principes de prise en charge ou les montants arrêtés en 2020 pour l'allocation de réussite à un examen scolaire ou professionnel, l'indemnité de loisirs, l'indemnité annuelle de rentrée scolaire, les sorties et voyages scolaires, les frais de santé des enfants confiés, les déplacements des jeunes en apprentissage.
- 4) Enfin, il vous est demandé de valider la création d'une nouvelle indemnité de sujétion pour déplacements annuels supérieurs à 10 000 kilomètres. Il s'agit de compenser pour les assistants familiaux, qui sont amenés à se déplacer dans le cadre de leur fonction, les surcoûts engendrés par cette contrainte de service qui concerne une quarantaine de personnes. Il est ainsi prévu le versement annuel de montants forfaitaires en fonction de tranches kilométriques déterminées au-delà de 10 000 kilomètres, à effet de cette année pour les déplacements de 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Nous n'avons pas suffisamment remercié les assistants familiaux, qui ont dû faire face durant le premier confinement, malgré les difficultés. Une prime de 500 euros leur a été versée. Nous pouvions craindre de fortes difficultés. Nos services ont offert une vraie proximité. Les assistants familiaux font partie de ceux qui ont travaillé en première ligne. Je ne suis pas à l'aise avec les hommages, mais nous pouvons vraiment les saluer. Si vous connaissez des assistants familiaux, vous pouvez leur rappeler que le Département est très attentif à leur travail. Ils sont effectivement un peu éloignés de nous. Ils ne se trouvent pas dans nos bâtiments, mais ils font partie de nos agents. Je les salue particulièrement.

Si aucun conseiller ne souhaite intervenir, je sou mets les rapports VII-1 et VII-2 au vote.

### **VOTES**

Rapport n°VII-1 – Budget 2021 de l'action sociale départementale

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°VII-2 - Rémunération et indemnités versées aux assistants familiaux pour les enfants confiés au titre de l'année 2021

Pour : 34

Contre : 0

*Les rapports sont adoptés à l'unanimité.*

# **Budget primitif 2021 – Politique culturelle, sportive, associative et de la lecture publique**

## **Rapport n°VIII-1**

**M. Mokhtar KAHLAL** : Ce budget s'inscrit dans le champ de la solidarité, avec une dynamique volontariste du Département de se trouver au plus près du pratiquant, des acteurs associatifs, surtout dans ce contexte difficile. Cette rentrée associative demeure difficile. J'ai pu en échanger avec de nombreux dirigeants. Ce secteur associatif va se trouver fragilisé. Le Département devra proposer, en agissant avec d'autres, des actions innovantes, pour faire revenir les Haut-Marnais dans le tissu associatif, et pour redonner de l'énergie aux dirigeants, qui peinent à s'inscrire dans la dynamique des dispositifs d'aide du monde économique. Les discours qu'ils entendent ne mentionnent presque jamais le sport ou la culture. Ces secteurs représentent pourtant des emplois, et concernent l'éducation et la santé publique.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport budgétaire portant sur nos politiques culturelle, sportive, associative et la lecture publique. Il s'agit d'une compétence partagée.

### **A) au titre de la vie culturelle**

Pour soutenir les actions culturelles, Monsieur le Président vous propose d'inscrire :

#### **I) Au titre des actions et des partenariats culturels :**

- un crédit de paiement de 73 000 € pour les écoles de musique et de danse ;
- un crédit de paiement de 103 000 € au titre du parcours artistique et culturel en milieu scolaire ;
- un crédit de paiement de 359 600 €, dont 254 000 € pour le spectacle vivant, 86 600 € pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire et 19 000 € pour les acteurs locaux ;
- un crédit de paiement de 366 000 €, pour l'association Arts Vivants 52, qui mettra notamment en œuvre la programmation artistique et culturelle du château du Grand Jardin en 2021 ;
- un crédit de paiement en investissement de 118 000 € pour les associations culturelles, sportives et patrimoniales.

## **II) Au titre du patrimoine historique**

Au titre de l'investissement :

- un crédit de paiement pour la « Fondation du Patrimoine » d'un montant de 2 000 € ;
- une autorisation de programme « mobilier culturel » d'un montant de 20 000 € et un crédit de paiement d'un montant de 14 069 €,
- un crédit de paiement pour le « site d'Andilly » de 32 000 € ;
- un crédit de paiement au titre des « droits à l'image du Mémorial Charles-de-Gaulle » d'un montant de 50 000 €,
- un crédit de paiement d'un montant de 35 000 € au titre de l'entretien des jardins du Château du Grand Jardin.

Au titre du fonctionnement :

- un crédit de paiement pour la conservation départementale et la valorisation du patrimoine d'un montant de 297 400 €, dont 45 000 € pour l'embellissement des jardins et 15 000 € pour un diagnostic territorial du Château du Grand Jardin, 18 000 € pour le site d'Andilly-en-Bassigny et 219 400 € pour la valorisation du patrimoine.

Par ailleurs, 17 500 € sont dès à présent prévus en recettes (7 500 € au titre d'une subvention de l'État pour la conservation départementale et 10 000 € pour la redevance du Mémorial Charles-de-Gaulle).

## **B) Au titre de la vie sportive**

Au titre du développement du sport scolaire, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 27 720 € au comité départemental USEP et au service départemental de l'UNSS, ainsi qu'un crédit de 44 400 € pour l'encouragement à la natation. Ce dispositif offre aux enfants l'apprentissage des compétences qui leur permettent d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et de pratiquer les activités aquatiques en toute sûreté.

Dans le cadre des aides en faveur de l'animation de loisirs, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 6 500 € pour le financement des « BAFA » (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) à hauteur de 120 € et des « BAFD » (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) à hauteur de 130 €.

Quant au soutien à la pratique sportive, celui-ci concerne sept dispositifs, qui existent depuis plusieurs années :

1- les conventions d'objectifs conclues avec une aide totale de 100 000 € pour accompagner les comités sportifs départementaux ;

2- une convention de partenariat avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), à hauteur de 15 000 € ;

3- une aide de 17 000 € au centre de médecine et d'évaluation sportive de Chaumont (CMES) et un crédit de 1 500 € pour financer les visites médicales des sportifs de haut niveau ;

4- une aide d'un montant de 10 € par jeune licencié de moins de 18 ans, afin d'encourager et de soutenir financièrement l'ensemble de nos clubs sportifs à hauteur de 83 420 € ;

5- une aide aux manifestations sportives départementales officielles, pour lesquelles une somme de 66 850 € est proposée ;

6- une aide départementale de 246 000 € aux clubs évoluant en championnat national, dont 126 000 € pour le CVB 52 Haute-Marne, 72 100 € pour répondre aux besoins du judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne lors de l'évolution de ses athlètes aux niveaux national et international et 10 000 € au « Langres haltéro musculation » afin qu'il puisse participer aux championnats de haut niveau et développer les initiatives et actions structurantes mises en place ;

7- des bourses aux athlètes de haut niveau pour un montant de 22 000 €.

Par ailleurs, afin d'aider les associations sportives à se structurer, un crédit de 70 000 € est destiné aux emplois visant à l'encadrement de la discipline hors temps scolaire.

En outre, au cours de l'année 2021, une mission d'évaluation des équipements sportifs départementaux sera conduite afin d'assister le Conseil départemental dans la construction d'un schéma directeur des équipements sportifs. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur.

Enfin, pour l'association « La Montagne » qui gère la base nautique du lac de la Vingeanne, Monsieur le Président vous propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 17 550 € et un crédit de paiement en investissement de 5 000 € pour le renouvellement de son matériel, propriété du Conseil départemental.

### **C) Au titre de la vie associative**

Pour 2021, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit global de 250 545 €, réparti entre les fonds associatifs et les crédits spécifiques.

Les fonds associatifs, soit 147 300 €, regroupent les crédits destinés à subventionner les actions en faveur des loisirs et du sport, dont :

- 71 300 € pour les manifestations d'intérêt départemental,
- 76 000 € pour les dotations cantonales.

En ce qui concerne les crédits spécifiques 2021, Monsieur le Président vous propose d'affecter une somme totale de 103 245 € aux associations suivantes et d'attribuer les subventions correspondantes :

- 67 000 € pour l'Association des maires de la Haute-Marne ;
- 15 000 € en faveur de l'Assemblée des départements de France pour permettre à notre département de s'acquitter de sa cotisation pour 2021 ;
- 6 000 € de cotisation à l'ASERDEL (association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales) qui anime de précieux réseaux techniques ;
- et enfin, 3 049 € à chacun des syndicats « représentatifs » des salariés : « CGC », « FO », « CGT », « CFDT » et « CFTC ».

### **D) Au titre de la lecture publique**

Le Conseil départemental, à travers la Médiathèque départementale de la Haute-Marne, intervient auprès d'un réseau de communes et contribue au développement et à l'aménagement de nos bibliothèques rurales.

Pour 2021, le budget que Monsieur le Président vous propose s'élève pour les dépenses de fonctionnement à 74 500 €.

Ce budget concerne notamment les animations, la formation, sans oublier l'organisation de concours destinés à promouvoir la lecture auprès de notre jeunesse et l'acquisition de matériels numériques.

En ce qui concerne le budget d'investissement, celui-ci s'élève à 199 000 €, destinés à



l'acquisition de documents afin de répondre aux demandes des communes, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bibliothèques structurées. En outre, la Webothèque 52, permet de proposer des documents dématérialisés aux usagers des bibliothèques haut-marnaises. Il convient d'alimenter cet outil afin d'optimiser cette offre novatrice qui rencontre un réel succès.

Ainsi, diverses actions de médiation sont entreprises auprès des publics traditionnellement éloignés des contenus numériques et de l'écrit, dans le cadre d'un « Contrat territoire lecture » et d'un « Contrat départemental lecture itinérance » conclus avec l'Etat.

Par ailleurs, 41 000 € sont dès à présent prévus en recettes (1 000 € pour le remboursement des documents égarés et 40 000 € au titre de ces deux contrats).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII<sup>e</sup> commission le 20 novembre 2020.

**M. Paul FOURNIÉ** : Il s'agit d'une compétence non obligatoire, mais que le Conseil départemental remplit très bien. Je remercie M. KAHLAL et la commission pour leur travail. Il s'agit d'un secteur qui peut donner à penser qu'il s'agit de subventions d'agrément ou de confort. Tel n'est pourtant pas du tout le cas. Les subventions allouées à l'aide à l'emploi sportif permettent un réel effet levier vers des embauches, et alimentent ainsi le développement économique. Les personnes bénéficiant de ces emplois n'entreront pas dans le RSA ensuite. Il s'agit donc bien de prévention du risque économique. Sur le long terme, l'allocation de ces subventions s'avère moins coûteuse que leur non-allocation.

Le domaine du sport rejoint aussi le domaine du sanitaire. J'ai échangé avec des collègues professeurs d'éducation physique et sportive. Ils m'ont indiqué qu'en une dizaine d'années ils constataient le développement de la capacité des élèves à se mouvoir dans l'espace, par exemple à marcher sur une poutre. Ces capacités étaient pourtant en chute libre. En subventionnant des clubs sportifs, en apprenant aux élèves à nager, nous luttons contre une civilisation d'immobiles qui se retrouveraient piégés face à leurs écrans d'ordinateur. Cet argent dépensé pour les enfants et jeunes haut-marnais n'aura donc pas à être dépensé plus tard dans le domaine de la santé. Ce domaine ne concerne donc pas uniquement le divertissement et le loisir.

**M. Nicolas FUERTES** : Je partage ces propos. Il est important que notre collectivité soutienne les associations, notamment dans le domaine de la culture et du sport. Les subventions actuelles permettent de faire vivre ces associations. Certaines personnes évitent ainsi de s'inscrire au RSA. Le monde sportif et culturel se trouve effectivement dans une situation très difficile

aujourd'hui, avec l'arrêt des activités – sauf pour une partie des disciplines sportives à destination des mineurs. Cette année 2020 a été très complexe. Nous saluons l'effort du Département. Il a légèrement augmenté ce budget, qui passe de 2,2 millions d'euros à 2,3 millions d'euros. Nous devons conforter ce budget dans les prochaines années, car ce tissu fait partie des conditions d'attractivité de notre territoire.

Je remercie M. KAHLAL d'avoir affiché parmi les clubs de haut-niveau le club d'haltérophilie langrois, avec le CVB52, qui renoue avec la victoire, et le Judo Club de Marnaval. Ces trois clubs doivent effectivement être affichés sur le même plan, car ils disputent la plus haute des divisions et des compétitions au niveau national. Nous leur souhaitons d'ailleurs une très bonne saison. Nous espérons disposer de représentants judokas haut-marnais aux prochains Jeux olympiques à Tokyo.

Sans insister, je rappelle notre souhait de développer davantage l'aide aux emplois sportifs. Il est vrai que nous allouons 3 000 euros, ce qui est positif. Nous pourrions allouer 6 000 ou 9 000 euros, afin de permettre à des clubs de se structurer davantage, de faire travailler de jeunes Haut-Marnais qui resteraient sur le territoire, et de dépasser un certain stade à partir de l'atteinte d'un niveau d'excellence. Nous espérons que notre demande soit un jour entendue par le Conseil départemental, et par d'autres collectivités, qui ne participent actuellement pas du tout au financement.

Nous ne polémiquerons pas cette année sur la somme de 67 000 euros versés à l'AMF. Nous sommes constructifs.

**M. le PRÉSIDENT** : Oui, d'autant que vous vous trouvez aujourd'hui aux responsabilités avec votre collègue maire et adjoint. Vous avez tout de même besoin de l'AMF. Nous n'allons pas polémiquer, mais vous avez cependant évoqué le sujet.

Concernant les emplois sportifs, la ville de Langres peut aussi devenir territoire d'expérimentation. Vous allez probablement le faire. Vous vous trouvez aujourd'hui dans une position différente, et vous pouvez prendre des décisions sur des sujets que vous adressez trop souvent au Conseil départemental. La conjonction de l'aide du Département et de l'aide de la ville conduira à faire de Langres un territoire d'expérimentation. Je ne peux que vous y inciter.

**M. Nicolas FUERTES** : Nous aidons déjà les emplois sportifs. Les clubs langrois disposant d'emplois sportifs sont très largement soutenus par la ville, en fonctionnement et en investissement. Nous le faisons d'une manière différente de celle du Département. Nous n'allons cependant pas nous attarder sur le cas spécifique de la ville de Langres.

**M. le PRÉSIDENT** : Nous n'allons pas nous y attarder, mais Langres doit devenir une ville d'expérimentation. Vous devez aujourd'hui proposer des actions que le Département ne peut pas mener. Il s'agit bien de la complémentarité des collectivités.

**M. Nicolas FUERTES** : Certes. Concernant l'AMF, je précise que nous n'avons pas changé d'avis, mais que ne voulons pas polémiquer. Je vous fournirais les mêmes arguments que ceux de l'année dernière. Nous comprenons que le Département finance l'ADF, mais nous sommes gênés par l'attribution d'une subvention à l'AMF. Nous ne remettons pas en question le travail formidable qu'elle mène auprès des élus, notamment comme cela a été le cas durant les deux confinements. Notre position tient à une question de fléchage des financements. Je rappelle que nous ne versons rien à l'Association des maires ruraux de France.

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Je vous remercie, M. le Président, pour la confiance que vous renouvez à Arts vivants 52 au travers du maintien de sa subvention. En 2020, certaines actions ont été reportées ou annulées, mais son bilan d'activité est tout de même très soutenu. Je vous remercie aussi de nous confier le schéma départemental des enseignements artistiques, qui est une compétence obligatoire. Le budget en Haute-Marne offre de nombreuses possibilités. Il permet d'aider les structures culturelles (musique, danse, théâtre) à monter en puissance et en qualification. La Haute-Marne est exemplaire en la matière. Certains Départements ont beaucoup tardé à mettre en place leur schéma. Tous ne l'ont peut-être pas fait, ou ont alloué de très faibles enveloppes. Notre politique départementale est donc à louer.

Merci aussi pour votre confiance concernant le château. J'avais compris que l'enveloppe serait un peu augmentée. Elle s'élevait à 30 000 euros la première année. J'avais expliqué que nous ne disposions pas des recettes dévolues à l'office du tourisme de la communauté de communes. Par ailleurs, cette absence de recettes nous pénalisait doublement puisque nous faisons face à des charges SACEM plus importantes. Il s'agit cependant d'une question de détail qui pourra se régler par la suite. Enfin, je ne prendrai naturellement pas part au vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Je reprécise que nous pourrions procéder à des ajustements en cours d'année si nécessaire. D'une manière générale, nous accompagnons le monde associatif même lorsqu'il est contraint d'arrêter son activité. Nous avons tout de même adressé un message très fort en maintenant notre niveau d'accompagnement et de partenariat, malgré l'arrêt de l'activité de nombreuses associations.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Paul FOURNIÉ et Nicolas FUERTES ont laissé entendre

que nos aides sur les emplois sportifs étaient liées au RSA. Il me semble pourtant que tel n'est pas le cas.

**M. Mokhtar KAHLAL** : Je vous confirme que les deux sujets ne sont pas liés. L'emploi sportif soutenu par le Département vise surtout à aider les clubs à se structurer. Il n'est pas lié à des problématiques de RSA.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je ne veux pas entamer de polémique avec une association voisine ni réitérer les propos que je tiens chaque année. L'Association des maires ruraux rassemble une cinquantaine d'adhérents. Nous en rassemblons 430. L'Association des maires ruraux ne dispose pas à ce jour de structure réelle permettant d'aider ses adhérents. Ses adhérents s'adressent à nous pour obtenir de l'aide et des informations juridiques. J'ai déjà expliqué que cette subvention entrait dans le cadre d'un partenariat conclu avec le Conseil départemental. Il existe une répartition des tâches. Nous pouvons considérer que ce partenariat entre dans le cadre plus général de l'aide aux communes. L'AMF se charge de tout le volet juridique. En outre, j'estime que tous les maires et adjoints ont pu constater la réalité du travail accompli par l'AMF. Suite aux périodes de renouvellement électoral et de confinement, l'activité de l'association envers les collectivités, et indirectement les citoyens, n'a jamais été aussi forte. En tant que Présidente de l'AMF, je ne participerai pas au vote.

**M. Paul FOURNIÉ** : Je précise à M. MARTINELLI qu'il n'existe effectivement aucun rapport direct entre les emplois sportifs et le RSA. J'expliquais seulement qu'il était préférable d'allouer une subvention d'aide à l'emploi que de verser le RSA. Il ne s'agit pas d'assistantat. Ces aides permettent d'entraîner un effet levier et d'éviter que les personnes concernées ne se retrouvent au RSA si leur emploi devenait difficile à financer. Ma réflexion était très générale, dans une perspective de long terme. Les deux subventions sont bien décorrélées.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour vos interventions. Nous pouvons aborder le rapport suivant.

# Budget primitif 2021 – Archives départementales de la Haute-Marne

## Rapport n° VIII-2

**M. Mokhtar KAHLAL** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2021 des Archives départementales de la Haute-Marne.

Les Archives départementales de la Haute-Marne ont pour mission de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur le patrimoine écrit du territoire haut-marnais et de ses habitants.

Depuis plusieurs années, l'action des Archives départementales s'articule autour de trois axes principaux :

- contribuer activement à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique du département ;
- assurer au public un accès optimal à ses ressources, tant aux documents originaux en salle de lecture qu'à leurs reproductions numériques sur le site internet ;
- promouvoir la connaissance de l'histoire auprès du public le plus large.

En 2020 et malgré les difficultés liées aux contraintes sanitaires, les Archives départementales ont continué leur mission avec notamment l'organisation d'une exposition « De Gaulle et la Haute-Marne » visible jusqu'au 2 avril 2021.

En 2021, les Archives départementales poursuivront leurs actions :

- mettre en œuvre un programme de conservation préventive et de restauration visant à améliorer l'état sanitaire général des fonds et collections d'archives en particulier celui des fonds de l'enregistrement ;
- assurer la numérisation des fonds déposés aux Archives départementales ;
- organiser de nouvelles manifestations destinées à valoriser le patrimoine, en particulier une exposition, accompagnée d'une publication, portant sur « La Haute-Marne et la mer. Rencontres insolites ». A cette occasion, et pour la première fois, les Archives départementales initieront une mise en itinérance de

l'exposition en lien avec la Médiathèque départementale.

Pour permettre aux Archives départementales de réaliser ces projets, le budget soumis à votre examen comprend l'inscription des crédits de paiement suivants :

- pour les dépenses d'investissement, à hauteur de 66 000 € ;
- pour les dépenses de fonctionnement, à hauteur de 22 500 €.

Par ailleurs, une recette de 5 000 € est prévue au titre d'une subvention de la DRAC Grand Est pour l'exposition « La Haute-Marne et la mer. Rencontres insolites »

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII<sup>e</sup> commission le 20 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je souligne qu'il s'agit du premier budget de M. Mokhtar KAHLAL, en sa qualité de vice-président.

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Le rayonnement culturel et patrimonial des Archives départementales est remarquable. Les expositions réalisées sur la base de ces fonds sont de grande qualité. J'estime qu'il s'agit d'un magnifique outil de diffusion culturelle et d'appropriation du territoire.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demandes d'intervention, je sou mets au vote les rapports VIII-1 et VIII -2.

**M. Paul FOURNIÉ** : Mme BRASSEUR a été déconnectée de la réunion.

**M. le PRÉSIDENT** : Elle ne prend donc pas part au vote.

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Il existe un problème pour le CVB 52.

**M. le PRÉSIDENT** : Vous ne prenez donc pas part au vote.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je ne prends pas part au vote du premier rapport.

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Je ne prends pas non plus part au vote du premier rapport.

## **VOTES**

Rapport n°VIII-1 – politique culturelle, sportive, associative et de la lecture publique :

Pour : 30

Contre : 0

Rapport n°VIII-2 – Archives départementales de la Haute-Marne :

Pour : 33

Contre : 0

*Les rapports sont adoptés à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous propose de suspendre la séance jusqu'à 14 heures.

*La séance est suspendue.*

# Rapport sur la situation en matière de développement durable

## Rapport n° I-3

*M. le PRÉSIDENT procède à l'appel à la réouverture de la séance à 14h00.*

**Mme Catherine PAZDZIOR-VIGNERON** : Je quitterai la séance à 15 heures 30. Je confierai mon pouvoir à M. Patrick VIARD.

**M. le PRÉSIDENT** : Très bien, c'est noté. Je donne la parole à M. RABIET pour le rapport sur le développement durable.

**M. Jean-Michel RABIET** : Depuis plusieurs années, un bilan de la collectivité en matière de développement durable doit être présenté à l'assemblée départementale avant l'examen du projet de budget.

Le rapport que vous avez reçu est composé de deux parties : les actions menées en interne par les services, puis les politiques publiques menées par le Département. Ces deux parties sont développées au prisme des cinq finalités du développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport est enrichi chaque année des nouvelles actions ou politiques mises en œuvre. L'accélération de la mise en place de la visioconférence et du télétravail a par exemple été intégrée cette année. Le Conseil départemental met en place de nombreuses actions, afin de s'améliorer constamment. Nous n'utilisons par exemple plus d'herbicides au bord des routes.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à un vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention.



# **Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle dans la fonction publique et politiques menées par le Département sur le territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

## **Rapport n° I-4**

**M. Gérard GROSLAMBERT** : L'article 80 de la loi de transformation de la fonction publique visant à renforcer l'égalité professionnelle a modifié l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983. Le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définit les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants élaborent et mettent en œuvre un plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder trois ans renouvelables. Il doit être élaboré au plus tard au 31 décembre 2020.

Pour le Conseil départemental, le plan d'action comporte les mesures suivantes :

1° Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;

2° Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;

3° Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;

4° Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Ce plan d'action est élaboré sur la base des données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du rapport annuel sur l'état de la collectivité (qui deviendra le rapport social unique) présenté au comité technique du 15 septembre 2020.

S'agissant d'orientations concernant la politique d'égalité professionnelle, l'avis du comité technique a été recueilli le 16 novembre 2020. Cette instance paritaire sera informée annuellement de l'état de sa mise en œuvre.

Le Département intègre également la dimension égalité hommes-femmes dans ses politiques publiques de solidarité et de soutien au monde associatif, sportif et culturel, en :

- ne réservant pas le métier d'assistant familial aux seules personnes de sexe féminin,
- prévenant l'éloignement durable au marché du travail des femmes en favorisant l'accès à des modes de garde et en mobilisant les actions de soutien à la parentalité,
- en abordant régulièrement le thème de l'égalité femmes-hommes dans les domaines du couple et de la sexualité dans le cadre des actions menées par les centres de planification et d'éducation familiale,
- en veillant également à respecter cette égalité de traitement dans le soutien de l'emploi sportif et dans l'aide au sport de haut niveau individuel ou par équipe.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1<sup>re</sup> commission qui s'est tenue le 23 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demandes d'intervention, nous pouvons aborder le rapport suivant.

## Budget primitif 2021 des ressources humaines

### Rapport n° I-5

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Le budget prévisionnel consacré aux ressources humaines pour l'année 2021, qui fera éventuellement l'objet de réajustements lors de décisions modificatives, s'élève à :

- en dépenses de fonctionnement : 41 705 000 € ;
- en recettes de fonctionnement : 620 000 €.

Ces propositions relatives aux dépenses en matière de personnel appellent de ma part les précisions suivantes.

Pour la rémunération du personnel (hors assistants familiaux), le présent budget tient compte notamment :

- de la mise en œuvre de deux mesures nationales à effet du 1er janvier 2021 :
  - o instauration de l'indemnité de fin de contrat dans la fonction publique (dite « prime de précarité ») ;
  - o dernière année d'application du dispositif Parcours Professionnel Carrières et rémunérations (PPCR) s'agissant de la revalorisation des grilles indiciaires. Ce dispositif concernera la moitié de notre effectif titulaire et majoritairement les agents de catégorie C.
- de la mise à niveau de l'effectif cible ;
- de l'estimation de l'incidence budgétaire des promotions internes, des avancements de grade et d'échelon.

Différents évènements pourront nécessiter un financement complémentaire proposé lors de l'examen d'une décision budgétaire modificative (une éventuelle augmentation des charges sur les salaires qui se révélerait plus importante que prévu, d'éventuels remplacements d'agents en congé de maternité ou de maladie).

Pour les frais de personnel (hors assistants familiaux), le présent budget tient compte notamment des prestations d'action sociale au bénéfice des agents et de la subvention de

fonctionnement à l'amicale du personnel.

Pour la formation du personnel, les frais de formation comportent notamment la prestation d'accompagnement à la mise en place du télétravail au sein de la collectivité.

Les recettes attendues en 2021 comportent notamment le remboursement des rémunérations des personnels mis à disposition d'autres structures dans le cadre de partenariats ayant pour objectif le partage des savoir-faire.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1<sup>er</sup> commission qui s'est tenue le 23 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demandes d'intervention, nous pouvons aborder le budget primitif des moyens généraux.

# Budget primitif 2021 des moyens généraux

## Rapport n° I-6

**M. Stéphane MARTINELLI** : Le rapport qui vous est présenté retrace les inscriptions budgétaires relatives aux missions exercées par la direction des finances et du secrétariat général.

Pour ce qui concerne le service affaires juridiques et vie institutionnelle, il vous est proposé :

- d'inscrire 60 000 € pour le traitement externe des dossiers contentieux et précontentieux,
- d'inscrire 4 000 € pour la finalisation de la mission relative à la mise en conformité au règlement général sur la protection des données,
- d'abonder de 4 000 € également l'autorisation d'engagement afférente qui passe ainsi de 76 000 € à 80 000 €,
- d'inscrire 150 000 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet Animal'Explora, et 150 000 € pour la communication autour du projet,
- d'inscrire 60 000 € pour les ressources documentaires.

S'agissant du service intendance, qui gère l'ensemble des dépenses courantes et assure les achats généraux pour l'ensemble des directions de la collectivité, il vous est proposé d'inscrire :

- 201 000 € en investissement ; le détail de ces investissements vous est présenté dans le rapport,
- 2 388 960 € en fonctionnement, un budget en hausse d'un peu plus de 5 % par rapport à 2020, en raison principalement de dépenses liées à la crise sanitaire (frais de nettoyage, achat de produit d'entretien et de produits pharmaceutiques).

Le service finances définit les conditions financières générales permettant de mettre en œuvre les politiques publiques départementales. Le budget du service rassemble la majorité des recettes du Département. Ses principales dépenses correspondent à des contributions obligatoires, à des frais financiers liés notamment aux emprunts réalisés par la collectivité et aux crédits pour dépenses imprévues (1,300 millions d'euros) inscrits à titre prudentiel pour potentiellement subvenir à une hausse plus soutenue des dépenses sociales (notamment les

allocations du RSA) :

- 5 500 258 € en dépenses de fonctionnement,
- 175 911 682 € en recettes de fonctionnement,
- 6 658 692 € en dépenses d'investissement,
- 7 375 983 € en recettes d'investissement.

Monsieur le Président vous saurait gré de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission le 23 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Si aucune observation n'est formulée, je soumetts au vote les rapports I-4, I-5 et I -6.

### **VOTES**

Rapport n°I-4 – Plan d'action relatif à l'égalité professionnelle et politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Pour : 33

Contre : 0

Rapport n°I-5 – Ressources humaines

Pour : 33

Contre : 0

Rapport n°I-6 – Moyens généraux

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT*)

*Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.*

# Contribution 2021 au fonctionnement du SDIS et fonds de concours d'investissement

## Rapport n° I-7

**M. Stéphane MARTINELLI** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux concours attribués au service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice budgétaire 2021.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du SDIS fixe, chaque année, les modalités de calcul des contributions financières dues par les collectivités et, notamment, celle du Département nécessaires à l'équilibre de son budget.

Depuis la loi du 27 février 2002, la contribution des communes et EPCI ne peut excéder le montant de l'année précédente augmenté de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2021, le conseil d'administration du SDIS a décidé de retenir le résultat de cette indexation ressortant à + 0,8 %, ce qui portera la contribution du contingent des communes et EPCI à 8,081 M€ en hausse de 64 000 € par rapport à l'année dernière.

La contribution du Département est, quant à elle, fixée en fonction de l'évolution des ressources et charges prévisibles du budget du SDIS issue du débat d'orientation budgétaire du 29 octobre 2020 et prenant également en considération le niveau attendu des contributions communales et intercommunales. La contribution départementale permet ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire du SDIS positionnant le Département comme un financeur de dernier ressort de cet établissement public.

La construction du budget primitif 2021 a été réalisée conjointement entre le Département et le SDIS dans le cadre d'un dialogue budgétaire préalable. Deux éléments votés lors de la DM2 de l'année 2020 ont été pris en compte pour la détermination du niveau des concours financiers à arrêter :

- le rebasage opéré de 300 000 € pour financer des dépenses supplémentaires de type récurrent ;
- l'attribution d'une nouvelle dotation globale d'équipement en matériels techniques afin d'aider le SDIS à disposer de moyens d'intervention modernisés et adaptés aux missions opérationnelles.

En conséquence, la contribution financière de fonctionnement de l'exercice 2021 nécessaire à l'équilibre du budget primitif du SDIS s'établit à 6,400 M€ (pour mémoire, 6,100 M€ votés au budget primitif 2020 et ajustés à 6,400 M€ lors de la DM2 de novembre 2020).

La dotation globale d'équipement en matériels techniques est également reconduite au même niveau que celle votée en DM2, soit 500 000 €.

Dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le Conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de 1 500 000 € est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2021. Conformément aux orientations budgétaires du SDIS, le soutien financier du Département portera sur l'extension de la caserne de Colombey-les-deux-Eglises, la construction de la caserne de Longeau et la rénovation de la caserne de Saint-Dizier.

Enfin, une convention triennale d'objectifs et de moyens portant sur les années 2021 à 2023 est soumise à votre approbation. Elle encadre ces propositions financières et définit les conditions d'un dialogue budgétaire régulier entre le Département et le SDIS.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1<sup>re</sup> commission le 23 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je ne constate aucune demande d'intervention. Je sou mets ce rapport au vote.

**M. André NOIROT** : Je ne prendrai pas part au vote.

#### **VOTE**

Pour : 33

Contre : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*



# Récapitulatif des autorisations de programme et des autorisations d'engagement créées ou modifiées

## Rapport n° I-8

**M. Jean-Michel RABIET** : Le principe d'annualité budgétaire consiste à fixer pour une année la durée de l'exercice budgétaire. Il est toutefois possible de déroger à ce principe notamment par le biais des autorisations de programme et des autorisations d'engagement. Cette procédure permet au Département de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et améliore la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

En application de l'article R3312-3 du Code général des collectivités territoriales, les créations d'autorisations de programme et d'engagement et leurs modifications éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget primitif.

Il vous est ainsi proposé la création de six nouvelles autorisations de programme pour un montant global de 8 266 400 € et une autorisation d'engagement pour un montant de 500 000 €, avec une inscription de 1 654 000 € de crédits de paiement sur l'exercice 2021.

Il vous est également proposé la modification de quatre autorisations de programme pour un montant supplémentaire de 3 480 000 € et de deux autorisations d'engagement pour une réduction de 46 000 €. Une annexe au rapport vous présente l'ensemble des autorisations de programme et d'engagement précédemment voté et ventilé par année. Parmi les nouvelles créations d'autorisations de programme figurent la réhabilitation de la villa Marleix (800 000 €), le fonds d'aide aux communes 2021 (7,150 M€), le Syndicat du Der (270 000 euros), le mobilier culturel classé (20 000 euros), le PDIPR 2021 (16 400 euros), et la protection des captages d'eau 2021 (10 000 €). Une autorisation d'engagement concerne le programme départemental d'insertion 2021 (500 000 €). Des autorisations de programme sont aussi modifiées. Ainsi, pour la réhabilitation pont mobile sur canal, 2 M€ sont ajoutés, portant l'autorisation à 4 M€. 600 000 € sont ajoutés aux 3 M€ d'autorisation pour le chalet de la Mazerie. Pour aménager la parcelle Salin, 400 000 euros sont ajoutés, portant l'autorisation à 2 millions d'euros. 380 000 euros sont ajoutés à l'autorisation concernant le mémorial Charles de Gaulle. 100 000 euros sont ajoutés à l'autorisation concernant le nouvel abattoir, soit une autorisation de 220 000 euros. Deux autorisations d'engagement sont modifiées, pour la mise en conformité RGPD (autorisation

passant de 76 000 euros à 80 000 euros) et l'accompagnement du marché télétravail (autorisation passant de 90 000 euros à 40 000 euros).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la I<sup>er</sup> commission le 23 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Je crois que M. Noirot souhaite prendre la parole.

**M. André NOIROT** : Merci M. le Président. Cela concerne le rapport précédent. Je voulais vous remercier et tous mes collègues au nom de tous les sapeurs-pompiers du département, pour cette belle unanimité concernant le vote de la contribution au SDIS.

**M. Nicolas FUERTES** : Je souhaite poser une question concernant les travaux dans la villa Marleix. Quels services y seront installés ? L'autorisation de programme porte sur 800 000 euros. Ce coût est-il dû à d'importants travaux d'isolation ?

**M. le PRÉSIDENT** : La villa Marleix se situe sur les boulevards. Elle tombe presque en ruines. Nous souhaitons la rénover complètement. Il existe plusieurs options à l'étude concernant sa destination. Je ne peux pas vous en parler pour l'heure. Il s'agit de la réhabilitation lourde d'un bâtiment donnant sur les boulevards, qui engage l'image du Département. Nous avons déjà supprimé une partie des balcons. Nous ne pouvons pas conserver de telles verrues dans la ville, surtout lorsqu'il s'agit du patrimoine départemental. Nous disposons de pistes intéressantes, que je vous présenterai lorsque le sujet aura été affiné. Nous y installerons probablement des services du Conseil départemental, au sens large.

Je soumetts ce rapport au vote.

#### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT*)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Nous aborderons le rapport I-9 en fin de séance. Nous pouvons passer à la II<sup>e</sup> commission. Mme NÉDÉLEC nous présente le rapport suivant.

# Budget primitif 2021 – Budget attractivité du territoire et communication

## Rapport n° II-1

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2021 de l'attractivité des territoires et de la communication. L'attractivité passe par de nombreuses initiatives, que nous avons déjà abordées ce matin (qualité des services, des équipements, de la santé, etc.). Nous devons aussi les faire connaître, ce qui passe par la communication. Je remercie M. le Président d'avoir compris que nous étions entrés dans une phase 2 de notre campagne, en interne et en externe, ce qui explique l'évolution conséquente qui vous est demandée. Je suis consciente de l'effort demandé à tous mes collègues, mais nous ne pouvons pas nous permettre de perdre le bénéfice des efforts engagés depuis 2016, d'autant plus dans un contexte de forte concurrence. Nous enregistrons déjà des frémissements dans les agences immobilières, avec des personnes souhaitant venir s'installer et travailler en Haute-Marne.

Le budget 2021 se décompose en 3 volets principaux :

Le premier concerne la communication de la collectivité afin de valoriser auprès des Haut-Marnais les politiques votées par l'Assemblée départementale. Différents supports seraient utilisés :

- le magazine *Haute-Marne* distribué chaque trimestre dans toutes les boîtes aux lettres du département (88 000 exemplaires sont imprimés à chaque numéro).
- le plan de communication annuel comprendrait également des insertions presse, notamment dans le *Journal de la Haute-Marne*, *La Voix de la Haute-Marne*, *L'Affranchi*. Celles-ci seraient dédiées à l'actualité de la collectivité et aux événements des sites et services culturels du Département.

Le service communication orchestre la communication des différents services de la collectivité en veillant à véhiculer une image cohérente, moderne et dynamique du Département auprès des Haut-Marnais, d'où l'utilisation d'une charte graphique déclinée sur tous les supports utilisés. À ce titre, le service communication intervient comme « service ressource » : il coordonne les flux d'information, assure la création de l'ensemble des supports de communication (affiches, brochures, flyers, etc.) en lien avec les services de la collectivité, de la création à l'impression. En 2021, il restera mobilisé pour accompagner le Pôle des solidarités notamment dans ses besoins autour du projet e-Meuse santé, mais aussi autour de la culture avec la réalisation d'un film en

réalité augmentée pour la Villa gallo-romaine d'Andilly.

En 2021, les nouveaux projets concerneraient aussi la refonte du site internet du Conseil départemental, la mise en œuvre et le suivi des partenariats médias avec Puissance TV, Magnum la radio et Active radio. L'acquisition d'un nouvel outil de format vidéo dynamique permettrait de véhiculer une image moderne de la collectivité.

Enfin, le Salon international de l'agriculture à Paris étant annulé en 2021, une réflexion serait également menée sur la stratégie de communication à adopter avec les producteurs haut-marnais en local et/ou à Paris.

Le projet de budget pour mener à bien ces actions serait de 411 200 € (en hausse de 67 000 €).

Le second volet concerne la campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne à destination des Franciliens sous la marque de territoire « La Haute-Marne respire et inspire ».

Depuis 2016, l'Assemblée départementale s'est engagée dans l'attractivité du territoire et a voté un budget dédié. À ce titre, la marque de territoire « HM la Haute-Marne respire et inspire » a été créée, un plan de communication est initié chaque année avec des campagnes d'affichage à Paris (dans le métro de 2016 à 2019, sur les arrières de 40 bus de la RATP fin 2020, et sur un panoramique de 270 mètres carrés Gare de l'Est), en TV sur BFM Paris et en *replay* sur le site de France TV, en presse magazine ciblée (*Le Figaro magazine*, *Paris Match*, *Le Point*, *L'Express*, etc.), dans des campagnes digitales, etc.

2021 sera l'année du passage à l'acte notamment pour les cadres désireux de quitter les grandes agglomérations pour la province. Les événements des derniers mois ont poussé les cadres à entamer des réflexions sur leur mode de vie. En effet, 83 % d'entre eux déclarent envisager une mobilité régionale, 61 % d'entre eux se déclarent prêts à changer de métier pour pouvoir partir en région. Parmi leurs principales attentes, on retrouve en écho aux motifs qui les pousseraient à quitter les grandes agglomérations le souhait de subir moins de stress au quotidien (75 %), préserver la vie personnelle (62 %) et sans surprise la diminution des charges (62 %) (source Cadremploi - août 2020).

Dans ce contexte où la reconnexion avec la nature est une tendance plus que jamais d'actualité, dans une ambiance de ras-le-bol des Franciliens en raison des grèves, gilets jaunes, confinement, etc., la Haute-Marne a des arguments solides et des preuves pour intéresser les Franciliens. Aussi, la dynamique initiée doit être poursuivie et amplifiée, de nombreux territoires

s'engageant aussi dans cette démarche.

Un réseau d'ambassadeurs portant haut les couleurs de la Haute-Marne en dehors de ses frontières, mais aussi dans le département, est développé. L'organisation d'une soirée ambassadeurs au Mémorial Charles de Gaulle en septembre 2020 et le concours « Les idées inspirées de la Haute-Marne » mettant à l'honneur les belles initiatives (62 projets déposés et près de 59 000 votes du public en 2020) participent aussi au développement de l'image du territoire. (Re)donner de la fierté aux Haut-Marnais est l'un des objectifs de cette démarche de marketing territorial, l'objectif externe à terme est d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités.

L'enjeu clé de cette campagne : inverser la courbe démographique. La marque de territoire « HM La Haute-Marne respire et inspire ! » doit continuer à vivre au travers des ambassadeurs haut-marnais (habitants, producteurs, entreprises, chambres consulaires, etc.). Des actions en ce sens continueraient d'être développées tout au long de l'année dont une campagne ambassadeurs sur le territoire.

Ce type de démarche de marketing territorial n'est efficace qu'en s'inscrivant dans le temps. Aussi, il vous est proposé de reconduire en 2021 une nouvelle campagne de notoriété et d'attractivité. Le plan de communication comprendrait des campagnes de communication à Paris, une augmentation des encarts en presse magazine ciblée et la mise en place d'une nouvelle prestation de relations presse au niveau national pour valoriser la Haute-Marne dans les grands médias génériques. Le partenariat avec le site « Paris je te quitte » serait développé et de nouveaux partenariats du même type seraient recherchés comme la mise en place d'une nouvelle opération de séduction avec découverte sur place des atouts du territoire.

La communication digitale (sur Facebook, Instagram, etc.) serait également intégrée tout au long de l'année et de nouveaux témoignages d'ambassadeurs seraient programmés. Par ailleurs, les réussites haut-marnaises, lauréats du concours départemental 2020, seraient mises en avant dans le plan de communication global 2021.

Un budget prévisionnel de 543 000 € (+ 125 000 € par rapport à 2020) serait nécessaire pour que la campagne ait un réel impact et que la Haute-Marne ne perde pas son avance.

La troisième partie est consacrée au CVB 52. Depuis la saison 2012-2013, le CVB 52 évolue en ligue A, plus haut niveau national. Champion de France en 2017 et qualifié chaque année depuis en Coupe d'Europe, il connaît une visibilité médiatique croissante dont aucun autre sport collectif haut-marnais ne peut se prévaloir. Le club haut-marnais participant activement au

développement de la notoriété de la Haute-Marne, le Conseil départemental de la Haute-Marne souhaiterait s'appuyer sur le vecteur de communication du CVB 52 tout au long de la nouvelle saison sportive 2020-2021, non seulement en Haute-Marne, mais aussi en France. 220 000 € y seraient consacrés, comme en 2020.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II<sup>e</sup> commission le 16 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour votre travail, Mme NÉDÉLEC, et pour l'énergie que vous déployez dans cette campagne d'attractivité, qui est essentielle. Elle est au cœur du dispositif de CAP 2030 et de toutes nos actions. Sans attractivité, toutes nos politiques, dont la santé, et le fonctionnement du Conseil départemental seraient impactés. Nous devons y consacrer de l'énergie, ce que vous faites en permanence.

**Mme Laurence ROBERT-DEHAULT** : Nous nous abstiendrons sur ce dossier. Il existe toujours cette particularité concernant les Parisiens. Il est compliqué d'imaginer les Parisiens revenir en Haute-Marne. Je vous rappelle que nous sommes au milieu d'une crise sanitaire. Durant l'année 2021, nous accueillerons probablement peu de voyageurs et de touristes. Il existera une frilosité dans les déplacements. Le budget alloué pour cette publicité, sur les ondes ou par affichage, me semble démesuré par rapport à la période que nous traversons.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Il existe déjà des Parisiens qui reviennent habiter dans des territoires ruraux, y compris en Haute-Marne. Ils ne sont pas nécessairement issus de Paris. Nous avons ciblé Paris et la région parisienne, car il s'agit de la zone avec la plus grande concentration de population. Toutes les études démontrent que cette région comprend le plus de volontés de départ, même si elles ne se concrétisent pas toujours, en raison des conditions de vie en région parisienne. Le budget porte effectivement sur des sommes importantes, mais nous devons nous rappeler l'objectif que nous poursuivons. Nous ne sommes pas les seuls à nous engager dans une telle démarche. Ces sommes vous semblent excessives. La campagne d'attractivité représente un peu plus de 500 000 euros. Certains départements, qui ne sont pas nécessairement les plus prestigieux, souhaitent redynamiser leur territoire et consacrent jusqu'à 800 000 euros dans des campagnes télévisées. Je suis consciente des budgets qui sont consacrés à la communication, mais nous restons assez raisonnables. Le rapport entre les dépenses engagées et l'efficacité est satisfaisant, voire très satisfaisant.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je ne considère pas ce budget comme excessif. Il est à la hauteur de notre ambition pour notre département. Nous accusons un retard de dix ans. Nous

souffrons d'un réel déficit d'image et d'attractivité, qui pénalise toutes nos politiques et toutes nos actions. Nous aurions dû nous poser ces questions il y a longtemps. Certains départements investissent depuis longtemps dans des campagnes d'attractivité. Cette démarche redonne aussi une certaine fierté aux Haut-Marnais, qui souffraient du sentiment d'appartenir à un petit département, avec des petits moyens. Ils sont très fiers de notre action. Vous pouvez ne pas le partager. Nous sommes ici pour en débattre. Nous disposons d'ambassadeurs, mais les premiers ambassadeurs de notre territoire sont les Haut-Marnais eux-mêmes. Rachel BLANC me rappelait qu'à Paris ne se trouvent pas que des Parisiens. Beaucoup de Provinciaux y vivent et souhaitent retourner en province. Ils constituent notre cible principale. Les vrais Parisiens ne quitteront effectivement jamais Paris. Cependant, Paris comprend bien plus de non Parisiens que de Parisiens.

Ce budget n'est pas excessif. Il comprend des sommes à la hauteur de notre ambition pour la Haute-Marne. La majorité partage cette forte ambition. Ces sommes qui peuvent paraître importantes ne le sont pas tant que cela. Notre campagne est très mesurée. Elle a le mérite de monter encore en puissance. Nous continuerons cette montée en puissance si nécessaire, car nous constatons des premiers signes positifs. Le contexte sanitaire engendre effectivement une vraie demande de retour aux sources et de retour à la campagne. Le parc national sera aussi porteur d'un réel pouvoir d'attractivité. Nous ne devons pas faiblir durant cette période, mais plutôt accélérer la démarche. Ce budget ne diminuera pas. Il aura même tendance à augmenter, car nos efforts commencent à porter leurs fruits.

Je rencontre de nombreux Haut-Marnais qui estiment que nous menons une démarche très satisfaisante. Ils apprécient cette communication en faveur du département, et non en faveur des élus. Nous en avons vraiment besoin.

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : Je salue le travail réalisé. Je suis fière de l'action menée par Mme la vice-présidente et par la II<sup>e</sup> commission. Il s'agit d'un très beau travail, dont je suis sûre qu'il portera ses fruits. Je souhaitais poser une question. Dans cette phase 2, comment avez-vous prévu d'accueillir les personnes qui viendraient s'installer en Haute-Marne ?

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Merci pour vos félicitations, que je transmettrai à toute l'équipe de la communication. Vous posez une vraie question, qui correspond au travail qui nous attend. Cela implique tout un travail en partenariat étroit avec les chambres consulaires et les huit EPCI. Les agglomérations de Saint-Dizier et Chaumont nous ont toujours accompagnés dans nos démarches. Le vrai défi repose aujourd'hui sur la mise en place d'un noyau. Je fais allusion à l'agence d'attractivité, que nous appelons de nos vœux. L'objectif est que les candidats à

l'installation soient pris en charge avant leur installation, lorsqu'ils manifestent un intérêt pour notre département. Nous souhaiterions pouvoir organiser des déplacements dans le département, durant lesquels nous leur montrerions les atouts de notre territoire. Nous pourrions les mettre immédiatement en relation, sur des sujets de travail ou de logement, afin de donner à voir toute notre offre.

Il est vrai que la concurrence est forte. Certains départements proposent déjà des offres clé en main. Ils prennent en charge le déménagement, l'installation, l'inscription scolaire, etc. Comme l'a précisé M. le Président, nous avons pris du retard. Nous devons d'une part imposer une image positive. La marque de territoire « La Haute-Marne respire, inspire » a rencontré un franc succès dès le départ, comme « je vois la vie en Vosges ». Nous devons d'autre part franchir une deuxième étape, en apportant des réponses concrètes aux candidats. Leur fournir des adresses et des numéros de téléphone ne sera pas suffisant. Ces candidats doivent vraiment être accompagnés dans leur démarche de bout en bout. Il s'agit de notre grand défi pour 2021.

**M. le PRÉSIDENT** : Il s'agit effectivement du grand défi de l'agence d'attractivité. Je vous rappelle qu'elle ne sera pas une simple agence touristique. Elle traitera de tous les aspects que vous venez de présenter, Mme NÉDÉLEC, dans le cadre de notre grande ambition. J'ai indiqué dans mon discours introductif que 2021 constituerait l'année de la décision. L'agence d'attractivité constituera notre outil essentiel pour franchir ce deuxième palier, avec tous les partenaires que vous venez d'évoquer, qui vont bien au-delà du secteur du tourisme. L'attractivité est un ensemble. Un beau chantier s'annonce.

**M. Nicolas FUERTES** : Je précise que Mme CARDINAL quitte la séance. Elle va envoyer un pouvoir.

**M. le PRÉSIDENT** : Vous ne pourrez pas voter sans pouvoir, M. FUERTES.

**M. Nicolas FUERTES** : Tout à fait, je souhaite que le formalisme soit respecté. Concernant le sujet que nous abordons, je salue l'initiative du Département visant à faire durer ces campagnes de communication et à passer à une deuxième phase reposant sur une agence d'attractivité départementale. Il va falloir la définir. Il est important de profiter de cette deuxième phase pour évaluer, même si la démarche est complexe, les impacts des quatre premières années de cette campagne de communication. L'objectif est d'identifier des cibles qui ne seraient pas atteintes, nos points forts et nos faiblesses. Une telle grille d'évaluation est-elle envisagée ou envisageable ?



**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : La campagne a commencé en décembre 2016, il y a quatre ans. Comme vous le savez, il est difficile d'évaluer précisément ses retombées. Nous disposons de plusieurs indicateurs. J'ai évoqué les agences immobilières. Nous obtenons aussi des retours par différents canaux. Il est donc important de constituer des réseaux assez solides, qui restent le meilleur canal pour obtenir des retours assez fiables. Il convient de distinguer la perception de la réalité. Il est important de ne pas travailler isolément, et d'élargir les réseaux en fédérant de nombreux acteurs. Il peut s'agir par exemple des entreprises, qui nous signalent leurs recherches de main d'œuvre. Ces indicateurs peuvent nous permettre de vérifier que notre démarche porte ses fruits. Il semblerait que ce soit le cas, mais nous ne pouvons pas relâcher nos efforts, car de nombreux départements sont parvenus à la même analyse que la nôtre. Certains départements ont aussi *a priori* des atouts à faire valoir, et peut-être des images plus attractives que la nôtre. Ce qui nous semble ordinaire peut cependant constituer un formidable atout pour une personne de l'extérieur. Une personne qui connaît des encombrements routiers en permanence et des difficultés pour circuler librement peut trouver rassurante la faible densité de circulation sur nos routes. Nous sommes aussi habitués à l'espace, mais il s'agit d'une richesse incroyable. Les étudiants que nous accueillons trouvent chez nous de l'espace, des logements et des conditions de travail qu'ils n'ont jamais connus. Nous ne devons pas ignorer ces atouts. Nous devons les mettre en avant. Il est vrai que nous devons évaluer en permanence notre démarche autant que possible, pour avancer.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je soumetts donc le rapport au vote. Nous n'avons pas reçu le pouvoir de Mme CARDINAL.

**M. Nicolas FUERTES** : Elle vient d'envoyer un courriel.

**M. le PRÉSIDENT** : En effet, nous l'avons.

**M. Gérard GROSLAMBERT** : Je regrette de ne pas pouvoir participer au vote de ce rapport particulièrement important et ambitieux pour notre département. Toutefois, le CVB 52 fait partie de la démarche, donc je n'y participerai pas.

### **VOTE**

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2 (*M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT*)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je donne la parole à M. GENDROT pour le rapport n°III-1.

# Budget primitif 2021 – Voirie départementale

## Rapport n° III-1

**M. Bernard GENDROT** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2021 de la voirie départementale.

Les propositions représentent un budget total de :

- 6 399 850 € en dépenses de fonctionnement,
- 17 807 800 € en dépenses d'investissement,
- 885 500 € attendus en recettes de fonctionnement,
- 2 874 700 € attendus en recettes d'investissement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT soit 6 399 850 € :

3 652 000 € seront affectés aux travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des dépendances et des équipements de la route. Les trois quarts de l'entretien du patrimoine routier sont effectués en régie par les équipes des pôles techniques ainsi que par celles du centre technique départemental.

605 000 € seront affectés à l'entretien des véhicules, des engins et autres matériels (le détail apparaît dans le rapport).

Pour la viabilisation des routes en période hivernale, il est prévu (hors rémunération du personnel) un montant de 905 000 € pour la saison 2020-2021. Ces dépenses correspondent à l'achat de fondants routiers, aux prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises, ainsi qu'aux services météorologiques.

Les autres dépenses de fonctionnement, pour un montant de 1 220 850 €, concernent notamment les frais de déplacement et d'habillement des agents, l'achat de carburant (900 000 €) et à divers frais.

Enfin, il est proposé 17 000 € pour le financement des actions de sécurité routière : participation aux actions du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) et versement de subventions notamment au comité départemental de la prévention routière, au comité départemental de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie

(ANPAA).

Les dépenses d'investissement constituent l'essentiel du budget, avec 17 807 800 M€ :

- 47 000 € destinés à la modernisation du réseau principal avec notamment l'étude géotechnique dans le cadre du recalibrage et de la mise hors gel de la RD 74 entre Noyers et le carrefour avec la RD 417 sur le territoire de la commune d'Is-en-Bassigny.
- 2 011 800 € destinés aux opérations de sécurité, notamment :
  - les travaux, en groupements de commandes, sur les traversées d'agglomération,
  - les aménagements à programmer en accompagnement du relèvement de la vitesse à 90 km/h (suppression d'obstacles...),
  - l'implantation de la « cigogne noire » à proximité du carrefour autoroutier de Semoutiers,
  - les travaux d'aménagement du carrefour de la Croix Coquillon à Chaumont.
- 7 120 000 € destinés :
  - au renforcement des chaussées en béton bitumineux et en enrobés coulés à froid,
  - au reprofilage et renforcement de rives sur le réseau secondaire,
  - à la réhabilitation structurelle de la RD 400 entre Louze et la ferme du Chenoy et de la RD 384 entre le giratoire des Barragistes et le giratoire de Valcourt.
  - aux petites opérations de renforcement,
  - aux soldes des études hydrauliques et des diagnostics de chaussées liés à la modification du profil en long de la RD 168 entre la RD 335 et Autigny-le-Grand et de la RD 147 entre Vignes-la-Côte et Andelot.
- 3 000 000 € destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art et aux opérations ponctuelles spécifiques dont le détail des opérations apparaît dans le rapport.

- 725 000 € destinés au renouvellement de la signalisation verticale et des équipements de sécurité (hors pose).

De plus, sont proposés :

- 110 000 € pour les opérations préalables à la réalisation des travaux d'investissement et notamment : les levés de plan de la zone d'études, les études géotechniques et hydrauliques et les acquisitions foncières ;
- 2 304 000 € pour l'acquisition ou le renouvellement de petit matériel, de véhicules et d'engins ;
- 20 000 € pour l'amélioration de la couverture radio du réseau ;
- 980 000 € pour l'accompagnement du projet CIGEO dont le détail des opérations apparaît dans le rapport ;
- 200 000 € pour les frais d'études liées à la réhabilitation des ponts mobiles de Curel et de Bayard et pour les travaux de mise en conformité du pont de Jorquenay. De plus, il vous est proposé, pour ces opérations, de proroger l'autorisation de programme jusqu'en 2 025 et de l'abonder de 2 M€ portant ainsi son montant à 4 M€ ;
- 1 200 000 € pour la poursuite de l'aménagement de l'itinéraire cyclable sur le chemin de halage du canal « Entre Champagne et Bourgogne » ;
- 110 000 € pour l'aménagement d'un parking de covoiturage de 49 places, sur le domaine public autoroutier concédé, à proximité de l'échangeur de Semoutiers qui est inscrit au Dossier d'Orientaion Stratégique des parkings de covoiturage d'APRR. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par APRR dans le cadre d'une convention formalisant les conditions financières des deux parties et l'entretien futur de l'aménagement. La convention sera signée en 2021 après validation des services de l'Etat de cet aménagement sur le domaine public autoroutier concédé.

Les recettes attendues en 2021 sont estimées à 885 500 € en fonctionnement et 2 874 700 € en investissement, dont 1 447 700 € au titre du GIP Haute-Marne.

Enfin, 600 000 € de dépenses de fonctionnement, pour la réalisation en régie des

travaux de mise en œuvre de la grave émulsion, de signalisation horizontale et de mise en place de glissières de sécurité sur les chantiers d'investissement, seront réimputés en section d'investissement par l'intermédiaire d'une opération d'ordre.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 16 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci, M. le vice-président. Ce rapport porte sur de nombreuses opérations. Nous maintenons nos engagements sur nos routes, selon une stabilité à l'œuvre depuis plusieurs années. Si vous n'avez pas de question à poser, nous pouvons aborder le rapport suivant.

# Budget Primitif 2021 – Infrastructures numériques

## Rapport n°III-2

**M. Paul FOURNIÉ** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2021 des infrastructures numériques.

Le Département a délégué à la Société Publique Locale Haute-Marne Numérique, créée le 1<sup>er</sup> novembre 2020, les missions de commercialisation et d'exploitation-maintenance de son réseau « Haute-Marne Numérique ». La SPL versera annuellement au Département une redevance d'affermage.

Les propositions budgétaires qui vous sont présentées pour 2021 représentent un montant total de :

- 122 600 € en dépenses de fonctionnement principalement pour le mandatement des factures de prestations d'énergie pour la desserte des équipements du réseau HMN jusqu'au terme de l'accord-cadre « UGAP », soit jusqu'au 31 décembre 2021. Ces dépenses seront refacturées à la SPL.

- 1 000 000 € en dépenses d'investissement pour le déploiement du réseau FttH dont la Région Grand Est assure la maîtrise d'ouvrage pour sept départements (Ardennes, Aube, Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges et Haute-Marne). Pour la Haute-Marne, dans le cadre de la délégation de service public FttH Grand Est, 74 802 prises optiques seront construites. La part des travaux qui devait incomber aux communautés de communes de la Haute-Marne s'élève à 7 480 200 €. Nous avons décidé, lors de la commission permanente du 27 novembre dernier, avec le GIP de prendre en charge cette part à hauteur de 50 % chacun.

Les recettes attendues s'élèvent à :

- 312 005 € en fonctionnement, correspondant d'une part à la redevance d'affermage relative à la mise à disposition du réseau HMN à la SPL pour un montant de 192 005 €, et d'autre part à la refacturation à la SPL des dépenses de prestations d'énergie pour un montant de 120 000 €.

La SPL versera également une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 257 000 € ; montant inscrit au budget primitif de la voirie départementale.

- 8 000 € en investissement, correspondant au solde de la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de l'étude d'accompagnement à la création de la SPL.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 16 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demande d'interventions, nous pouvons passer au rapport suivant.



# Budget Primitif 2021 – Bâtiments départementaux et collèges publics (Volet immobilier)

## Rapport n° III-3

**M. Paul FOURNIÉ** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2021 des bâtiments départementaux et des collèges publics (volet immobilier).

Pour les bâtiments départementaux, les propositions représentent un budget total de :

- 355 000 € en dépenses de fonctionnement,
- 26 640 000 € en dépenses d'investissement,
- 74 000 € attendus en recettes de fonctionnement,
- 5 135 038 € attendus en recettes d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 355 000 € permettant l'entretien courant des locaux et la maintenance des installations. Ces crédits comprennent également les sommes dues au titre des impôts (fonciers, habitation et ordures ménagères).

En dépenses d'investissement, le montant de 26 640 000 € est réparti de la manière suivante :

1. Au titre des opérations spécifiques, il vous est proposé d'inscrire 25 220 000 € comprenant :

- la poursuite du plan de modernisation des centres d'exploitation routiers et de la réhabilitation du centre technique départemental pour un montant de 4 000 000 €. Il est prévu en 2021 la livraison des centres d'exploitation de Bourg-Sainte-Marie et de Rimaucourt, la réalisation des études pour les futurs centres d'exploitation de Joinville et de Nogent, la poursuite des études pour la reconstruction du centre d'exploitation de Chaumont et du centre technique départemental ainsi que la remise à niveau des cuves à fuel et du système de vidéosurveillance des centres d'exploitation de Châteauvillain et de Prauthoy ;

- la construction et la réhabilitation des gendarmeries pour 16 255 000 € dont :

- 5 000 € affectés à la réhabilitation des gendarmeries de Bologne, Chevillon et

Chalindrey,

- et 16 250 000 € pour les travaux liés à la construction du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Marne et la compagnie territoriale de Chaumont ;

- la réhabilitation du bâtiment Issartel comprenant la réfection de la toiture, le changement des menuiseries ainsi que la mise en conformité électrique de l'ensemble du bâtiment pour 410 000 € ;

- la réhabilitation des écoles maternelle et primaire Jean Moulin à Chaumont pour l'achèvement des travaux de la future maison des fratries et pour les études de la future circonscription d'action sociale de Chaumont pour 125 000 € ;

- la rénovation du chalet de la Mazerie pour 2 000 000 € dont les travaux débuteront en 2021 pour une livraison en 2022 ;

- l'achèvement des travaux de réhabilitation de l'école de la deuxième chance à Chaumont pour 60 000 € ;

- l'aménagement du hall du Mémorial Charles de Gaulle qui permettra aux visiteurs de traverser la boutique à la fin de la visite et de regrouper en un seul lieu la billetterie, la boutique et le bar pour 750 000 €. Les travaux ont débuté au cours du quatrième trimestre 2020 ;

- les frais d'études pour la réhabilitation de l'école de voile de la Liez afin de rendre cette structure accessible aux personnes à mobilité réduite, de créer une véritable salle polyvalente dédiée aux animations du centre, de procéder à une consolidation structurelle et une mise aux normes complète du bâtiment pour 100 000 € ;

- l'aménagement de la parcelle Salin attenante au Château du Grand Jardin et de la maison d'accueil pour 1 400 000 €. Les travaux ont débuté fin 2020 et s'achèveront en 2021 ;

- la rénovation du système acoustique et vidéo de la salle Jean Schwab pour 20 000 €. Les dépenses à financer en 2021 concernent les études ;

- les frais d'études pour la réhabilitation de la Villa Marleix pour 100 000 €.

2. Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 1 420 000 € pour :

- la réalisation de travaux dans les différents bâtiments départementaux, dont l'immeuble « Barrel » à Chaumont pour l'accueil de VNF ;

- la réalisation d'études diverses ;
- l'acquisition de mobilier et matériel divers ;
- les travaux d'amélioration des performances des installations de chauffage ;
- le solde d'opérations terminées.

Les recettes de fonctionnement et d'investissement inscrites sont respectivement de 74 000 € (participation des utilisateurs de la chaufferie de Saint-Blin) et de 5 135 038 € (3 036 258 € de subventions au titre du GIP Haute-Marne pour les travaux de rénovation des gendarmeries de Bologne, Chalindrey, Chevillon et Chaumont, ainsi que pour le Mémorial, auxquelles s'ajoutent les subventions de l'Etat pour la gendarmerie de Chaumont à hauteur de 1 912 155 €, du FNADT pour le Château du Grand Jardin à hauteur de 93 625 € pour l'année 2021, et du DSID pour le chalet La Mazerie à Grand Bornand à hauteur de 93 000 € pour l'année 2021).

En ce qui concerne le volet immobilier des collèges publics départementaux, les propositions budgétaires représentent un budget total de :

- 540 000 € en dépenses de fonctionnement,
- 12 002 000 € en dépenses d'investissement,
- 345 000 € attendus en recettes de fonctionnement,
- 6 962 836 € attendus en recettes d'investissement.

Pour les dépenses de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 540 000 € permettant l'entretien des espaces verts, les frais de nettoyage des locaux et les contrats d'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Bourmont et Wassy.

En dépenses d'investissement, 12 002 000 € sont prévus au titre du plan collèges et notamment pour :

- l'achèvement des travaux de reconstruction du collège « Les Vignes du Crey » à Prauthoy pour un montant de 130 000 € ;
- l'achèvement également des travaux de réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-

Dizier, pour un montant de 250 000 € ;

- la poursuite de la construction d'un ensemble scolaire à Joinville, en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCBJC, qui comprendra le collège, les écoles primaires et la demi-pension, pour 10 000 000 € ;

- le recrutement d'un maître d'œuvre pour permettre d'étudier le projet de réhabilitation du gymnase du collège de Doulaincourt pour 75 000 € ;

- la poursuite de la reprise des désordres affectant le collège « La Rochotte » à Chaumont pour 200 000 € pour engager les études ;

- la réfection du préau de Froncles pour 60 000 € ;

- et pour un montant total de 157 000 €, le solde des travaux de reprise de la toiture du collège « Anne Franck » à Saint-Dizier, l'acquisition de mobiliers et de matériels pour les collèges de Prauthoy et « La Noue » à Saint-Dizier et les études sur la transition énergétique des chaufferies fioul des collèges de Châteauvillain, Colombey, Doulaincourt et Froncles.

Au titre des dépenses hors plan collèges, il vous est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 1 130 000 €, permettant d'effectuer les travaux de mise en sécurité des établissements, ainsi que les travaux de grosses réparations et le renouvellement du mobilier et du matériel.

Pour le plan collèges, sont inscrites :

- en recettes de fonctionnement 345 000 € correspondant à la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au collège « Luis Ortiz » à Saint-Dizier et à la participation des bénéficiaires de la production de chaleur des chaufferies biomasses de Wassy, Fayl-Billot et Bourmont ;

- et en recettes d'investissement 6 962 836 € dont, notamment pour la construction d'un ensemble scolaire à Joinville, 1 900 000 € au titre du GIP Haute-Marne, 3 916 023 € au titre de la CCBJC et 880 000 € au titre de l'Etat ainsi que 266 813 € au titre du solde des subventions GIP Haute-Marne pour les collèges La Noue à Saint-Dizier et les Vignes du Crey à Prauthoy.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III<sup>e</sup> commission le 16 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci pour ce rapport synthétique. Il comprend de nombreux éléments.

**Mme Mireille RAVENEL** : Des travaux de rénovation des logements sont-ils prévus au collège Camille Flammarion dans les prochaines années ?

**M. Paul FOURNIÉ** : Pour le collège Camille Flammarion, des travaux sont budgétés avec une date de livraison prévisionnelle qui se situe entre 2023 et 2026. La reconstruction de deux logements vétustes devrait donc commencer en 2022, pour un total de 400 000 euros.

**Mme Mireille RAVENEL** : Merci.

**M. le PRÉSIDENT** : Si vous n'avez pas d'autres questions, je soumetts au vote les trois rapports de la III<sup>e</sup> commission.

**M. Bernard GENDROT** : Je ne participerai pas au vote pour le rapport III-2.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je ne participe pas au vote sur le rapport concernant le numérique (III-2).

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Puis-je voter même si je suis administratrice de la SPL Haute-Marne numérique ?

**M. le PRÉSIDENT** : Cela ne vous empêche pas de voter, puisque vous ne disposez pas de délégation de signature.

## **VOTES**

Rapport III-1 – Voirie départementale

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°III-2 – infrastructures numériques

Pour : 32

Contre : 0

Rapport n°III-3 – Bâtiments départementaux et collèges publics (volet immobilier)

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Les trois rapports sont adoptés à l'unanimité.*

*Madame Catherine PAZDZIOR-VIGNERON quitte la séance.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Je donne la parole à Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT pour présenter le prochain rapport.

# Budget primitif 2021- Aménagement du territoire

## Rapport n° IV-1

**Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT** : Chaque année, lors du vote du budget primitif, le Conseil départemental se prononce sur les autorisations de programme affectées aux fonds d'aide aux communes, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. L'aide aux territoires est le cœur de la compétence reconnue au Département et consolidée par la loi NOTRe du 7 août 2015, en matière de solidarité territoriale.

Les modalités d'intervention financières du Département auprès des communes et des EPCI font régulièrement l'objet d'une révision afin d'apporter une meilleure réponse, plus cohérente, aux bénéficiaires. Des adaptations sont également rendues nécessaires du fait de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Conformément aux règlements que nous avons votés le 19 mars 2019, le soutien du Département aux territoires s'appuie désormais sur trois processus distincts : la contractualisation sur la période 2019-2021, les fonds territoriaux et les fonds thématiques.

Au titre de la troisième année de mise en œuvre de ce nouveau programme de soutien aux collectivités, je vous propose la création d'une autorisation de programme de 7 150 000 € pour les fonds territoriaux et thématiques, et d'inscrire 11 677 568 € en crédits de paiement, dont 3 356 568 € sur les fonds relevant des anciens règlements d'aide, 6 640 000 € pour honorer nos engagements sur la contractualisation, les fonds territoriaux et thématiques, ainsi que 1 681 000 € sur les opérations spécifiques (telles que la construction du complexe Palestra ou la restauration des remparts de Langres).

Je vous propose également d'inscrire en recettes d'investissement 42 876,25 €, correspondant au remboursement d'avances attribuées, d'une part, à la communauté de communes des Savoir-Faire pour la construction d'un hôtel d'entreprise à Chalindrey et, d'autre part, à la communauté de communes du Bassin de Joinville-en-Champagne pour la construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Joinville.

S'agissant des interventions économiques, je vous propose d'inscrire un crédit de paiement en dépenses d'investissement de 53 248 €, dont 43 248 € pour l'avance remboursable accordée pour la construction d'un pôle multiservice à Vouécourt et 10 000 € pour plusieurs travaux au pôle technologique de Nogent. En recettes d'investissement, je vous propose d'inscrire un crédit de 152 279 €, pour le remboursement des avances et prêts accordés pour divers

aménagements économiques.

Enfin, je vous propose d'inscrire en dépenses de fonctionnement un crédit de paiement de 97 000 €, dont 85 000 € au titre de la participation du Département au fonctionnement du SYMTEC et 12 000 € pour l'adhésion du Département au futur GIP Maison Grand Est Europe.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV<sup>e</sup> commission le 13 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de demande d'intervention, j'ouvre le vote.

**Mme Anne-Marie NÉDÉLEC** : Je suis concernée par le SYMTEC ; je ne prends pas part au vote.

**M. le PRÉSIDENT** : Je note que vous ne prenez donc pas part au vote.

#### **VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*



# Budget primitif 2021 - Fonds départemental pour l'environnement (FDE)

## Rapport n° V-1

**M. Laurent GOUVERNEUR** : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au Fonds départemental pour l'environnement. Ce fonds vise explicitement à soutenir financièrement les collectivités départementales (communes, communautés de communes, syndicats) s'engageant dans des travaux d'investissement coûteux dans le domaine de l'environnement.

Entre 2012 et 2020, 966 projets ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total de 17 182 517 €.

En ce qui concerne plus précisément l'année 2020, comme vous pourrez le constater à l'issue de la commission permanente de ce jour, le dynamisme des collectivités locales n'a pas été entamé par la covid-19 puisque sur les 2 400 000 € d'autorisation de programme, la totalité de cette enveloppe devrait être attribuée, à 4 000 € près.

Enfin, et en guise de conclusion, comme notre Président nous l'a suggéré, je pense que nous serons amenés d'ici le printemps 2021, à notamment repenser le règlement du FDE afin de donner un nouvel élan à nos collectivités locales pour mieux se préparer face au réchauffement climatique.

Monsieur le Président vous propose donc de voter pour 2021 les crédits nécessaires à la poursuite de cette politique de solidarité territoriale, à savoir :

- le vote d'une nouvelle autorisation de programme de 2 400 000 € pour l'instruction des demandes de subvention qui arriveront au cours de l'année 2021,
- l'inscription de 833 568 € de crédits de paiement pour les opérations antérieures sur la période 2012-2018,
- l'inscription de 1 400 000 € de crédits de paiement, pour les opérations antérieures sur la période 2019-2020 et pour les opérations qui seront engagées dans l'année 2021.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Si vous n'avez pas de question sur ce rapport, je donne la parole à Mme FISCHER-PATRIAT pour le rapport suivant.

# Programme budgétaire 2021 en matière d'actions environnementales

## Rapport n°V-2

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : Dans le domaine de l'environnement, l'action du Conseil départemental est diverse et variée. Outre l'action du laboratoire départemental d'analyse, du service départemental d'assistance technique, le Conseil départemental soutient depuis plusieurs années les collectivités et les associations haut-marnaises œuvrant pour l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de nos concitoyens.

A cet effet, il vous est proposé :

- de poursuivre notre politique visant à accompagner les collectivités haut-marnaises s'engageant dans la mise en place de périmètres de protection de leurs captages d'eau, avec une autorisation de programme de 10 000 € et 6 000 € de crédits de paiement pour répondre aux engagements pris sur les autorisations de programme en cours et en instance,
- de continuer à soutenir les actions portées et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), en inscrivant 200 000 € de crédits de paiement,
- de soutenir l'association départementale des communes forestières œuvrant auprès des collectivités pour une meilleure gestion du patrimoine forestier des communes, en inscrivant 5 000 € de crédits de paiement,
- Enfin, il vous est proposé de poursuivre notre adhésion à l'EPAMA-EPTB Meuse, en inscrivant 2 500 € de crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je ne prendrai pas part au vote, puisque je préside le CAUE.

**M. le PRÉSIDENT** : C'est noté. Je ne vois pas de demande d'intervention. Nous pouvons aborder le rapport suivant.

# Politique départementale en faveur de la valorisation et de la préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

## Rapport n°V-3

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : Le code de l'urbanisme confère aux Départements des compétences fortes en matière de protection des espaces naturels : en effet, « *Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.101-2.* »

Chaque année, devant justifier auprès des contribuables et des services de l'Etat de l'utilisation du produit de la taxe d'aménagement départementale, il nous est apparu important de devoir se doter en 2019 d'une politique en faveur de la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles.

Au-delà de cet exercice légitime de rendre compte de l'affectation de cette ressource fiscale locale, une des dernières d'ailleurs qui liera le Conseil départemental, et les actions qu'il porte en ce sens, à son territoire, ses habitants, et ses acteurs économiques, notre politique en matière d'espaces naturels sensibles répond à de nombreux enjeux sociétaux auxquels notre territoire n'échappe pas : érosion de la biodiversité, banalisation des paysages, atteintes au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides, atteintes d'espaces naturels remarquables, assèchements de cours d'eau suite à des périodes d'étiages de plus en plus sévères, ruissellement et érosion des sols provoquant des inondations... Tout autant de maux, et donc de défis qui font que notre résilience nous convie à préserver et valoriser notre environnement pour les générations futures.

La qualité et la richesse de notre environnement sont un indéniable vecteur d'attractivité pour notre département, reconnue nationalement d'ailleurs avec la création du onzième parc national.

Ainsi, il vous est proposé :

- de poursuivre l'affectation à la politique ENS, des actions départementales afférentes à ses différentes politiques au titre :

- de la protection de la ressource en eau,
  - des actions PDIPR,
  - des projets de cyclotourisme,
  - des dépenses de gestion, d'entretien et aménagement du Parc aux Daims,
  - des actions d'éducation à l'environnement des scolaires.
- de continuer à confier l'animation de la politique départementale des espaces naturels sensibles au CAUE ;
- enfin, d'effectuer 297 000 € d'inscriptions au budget primitif 2021, dont :
- 254 000 € d'enveloppe pluriannuelle d'investissement et de crédits de paiement pour la protection des captages d'eau potable, les projets locaux d'espaces naturels sensibles, d'aménagement des milieux aquatiques et zones humides, et les programmes paysagers (haies, vergers fruitiers et truffiers) ;
  - 30 000 € de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour la mise en place de bandes fleuries en bords de routes départementales,
  - 13 000 € de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour le programme paysager d'implantation de bandes enherbées, faune sauvage et mellifère en secteur agricole.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**Mme Yvette ROSSIGNEUX** : Je tiens à féliciter et à remercier l'animateur des espaces naturels sensibles, qui a réalisé un travail formidable malgré des conditions difficiles. Par ailleurs, je voulais signaler une erreur en page 151. Il est indiqué « *contrairement à la Lorraine, il n'existe pas d'établissement public foncier en Haute-Marne* ». Il me semble que nous avons pourtant adhéré.

**M. le PRÉSIDENT** : Oui, en effet. Cela sera corrigé. M. GOUVERNEUR va nous présenter la politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement.

# Politique départementale en faveur de la ruralité et de son développement

## Rapport n°V-4

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter expose les différents dispositifs soutenus ou mis en place par notre collectivité en faveur de la ruralité et de son développement.

Sur la base de quatre objectifs stratégiques définis (contribuer au maintien du tissu social en milieu rural, valoriser les produits et les savoir-faire locaux issus de notre agriculture, défendre notre environnement et le rendre attractif, assurer un service public de la santé animale et de la sécurité alimentaire et la gestion durable de nos forêts), ces dispositifs s'inscrivent dans une concertation élargie et renouvelée avec les très nombreux différents partenaires du monde agricole :

- la région Grand Est, bien sûr, avec laquelle il vous est proposé de signer une convention de partenariat sur la période 2021-2023, qui nous permettra de compléter, par des subventions, les aides financières accordées par la région en faveur de l'agriculture ;

(Je vous rappelle que c'est d'ailleurs dans ce cadre que nous avons apporté notre soutien à des projets de diversification agricole [depuis 2019, ce sont 15 dossiers de diversification agricole qui ont été aidés par le Département représentant un montant global d'environ 100 000 €], mais également à environ 900 éleveurs haut-marnais [de bovins, ovins et caprins], soit environ 80 % des exploitants, victimes des sécheresses de 2018 et 2019, pour un montant total d'environ 640 000 € par an) ;

A ce sujet, comme vous le savez, le monde agricole a subi, pour la troisième année consécutive, un nouvel épisode de sécheresse en 2020, auquel s'est ajoutée la pandémie du covid-19. Déjà fortement fragilisées, il vous est proposé un dispositif d'aide renforcé envers les exploitations agricoles, constitué de deux volets :

Un premier volet (identique aux années précédentes) correspondant à une aide en faveur de l'élevage bovin, ovin et caprin, basée sur le nombre d'UGB (Unité Gros Bovin) ;

Un second volet (nouveau), correspondant à une aide aux grandes cultures, basée sur le nombre d'hectares de SCOP 2018 (Surface en céréales et oléoprotéagineux).

Le montant global de ce dispositif est exceptionnellement porté pour l'année 2021 à 1 300 000 € de crédit de paiement en investissement (640 000 € pour le volet 1 et 660 000 € pour le volet 2).

Au-delà du partenariat qui nous lie avec la Région, il vous est proposé de renouveler nos partenariats avec :

- la Chambre d'agriculture, l'association point accueil installation et l'association départementale des communes forestières (COFOR), le Groupement de Défenses Sanitaire (GDS), naturellement, avec lesquelles nous œuvrons depuis de nombreuses années ;

- et les différents acteurs impliqués dans le développement des circuits courts au travers d'AgriLocal 52.

Ainsi, l'effort porté en faveur de la ruralité et son développement me conduit à vous proposer 1 715 000 € d'inscriptions au budget primitif 2021, dont :

- 150 000 € de crédits d'investissement pour la poursuite du projet de construction de l'abattoir départemental,

- 99 000 € d'enveloppe pluriannuelle d'investissement et de crédits de paiement pour la diversification des exploitations agricoles,

- 1 300 000 € de crédits d'investissement pour réhabilitation du potentiel de production des élevages et grandes cultures dégradés consécutivement à la sécheresse de l'année 2020,

- et 166 000 € de crédits de paiement en matière de fonctionnement.

Il vous est demandé :

- d'approuver les termes de la convention de financements complémentaires de Département dans le champ des filières agricoles et forestières, pour la période 2021-2023, avec la Région Grand Est,

- d'approuver le règlement d'aide départemental à la réhabilitation du potentiel de production des exploitations agricoles haut-marnaises impactées par la sécheresse de l'été 2020 et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à attribuer les aides en application règlement d'aide précité,

- et enfin d'approuver les nouveaux règlements départementaux de financement en matière de diversification des exploitations agricoles.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. Michel ANDRÉ** : Vous avez présenté ce matin toute l'action sociale et l'effort de solidarité du Conseil départemental, et je vous en remercie. Pour la troisième année consécutive, l'agriculture haut-marnaise est particulièrement sinistrée par des sécheresses à répétition. Pour la troisième année consécutive, le Conseil départemental apporte son soutien aux agriculteurs, éleveurs et céréaliers. Une précision, quand même : cette année, dans certains cantons, l'ensemble des animaux est alimenté comme en hiver depuis le 1<sup>er</sup> août. Vous dénoncez aussi souvent la lourdeur administrative et vous proposez avec les services une simplicité de mise en place du dispositif, afin qu'il soit accessible à l'ensemble des agriculteurs. Pour reprendre un terme à la mode, vous pouvez y accéder en quelques clics. Il s'agit quand même d'un grand avantage. Vous connaissez mes origines agricoles. Je profite donc de ce moment pour vous remercier pour l'ensemble des mesures prises pour l'agriculture haut-marnaise, par l'intermédiaire des soutiens de la Chambre d'agriculture, du laboratoire départemental, de la participation au salon de l'agriculture, de la plateforme Agrilocal, et tout dernièrement de la construction du nouvel abattoir.

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie pour ces propos, M. ANDRÉ. L'ensemble de la commission et Laurent GOUVERNEUR, très impliqué sur ces questions, sont naturellement associés. En l'absence de questions, je sou mets au vote les rapports V-1, V-2, V-3 et V-4.

### **VOTES**

Rapports n°V-1 – Fonds départemental pour l'environnement

Pour : 33  
Contre : 0

Rapports n°V-2 – Actions environnementales

Pour : 32  
Contre : 0

Rapports n°V-3 – Espaces naturels sensibles

Pour : 33



Contre : 0

Rapports n°V-4 – Politique départementale en faveur de la ruralité

Pour : 33

Contre : 0

*Les quatre rapports sont adoptés à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je donne la parole à Mme FISCHER-PATRIAT pour le rapport suivant.

# Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole : programme budgétaire 2021

## Rapport n° V-5

**Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT** : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au programme d'aménagement foncier rural pour l'exercice 2021. Il recoupe l'ensemble des décisions nécessaires à la mise en œuvre et au financement des actions entreprises en matière d'aménagement foncier rural pour l'exercice budgétaire 2021.

L'année 2021 verra la poursuite des opérations d'aménagement à Changey et à Leuchey / Villiers-les-Aprey, la réalisation de l'étude d'opportunité à Baissey, le lancement de l'étude d'opportunité à Leurville et Aubepierre, et la réalisation des travaux connexes à Bourmont (commune de Bourmont entre Meuse et Mouzon) et Saint-Broingt-le-Bois.

La poursuite et la finalisation de ces différentes opérations nécessitent l'inscription de 188 000 € de crédits de paiement : 200 000 € en investissement et 6 000 € en fonctionnement

Le financement des ECAIR (Echanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux), actuellement menés sur la commune de Fronville nécessite en outre l'inscription de 18 000 € en crédits de paiement.

Par ailleurs, dans un objectif de simplification administrative, l'attribution de subvention pour les travaux connexes en matière d'aménagement foncier se fera par arrêté de Monsieur le Président.

Enfin, les frais d'indemnisation des membres des CCAF, CIAF et CDAF ont été révisés, conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Si aucun conseiller ne demande à intervenir, nous pouvons passer au rapport sur le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse.

# Programme budgétaire 2021 du laboratoire départemental d'analyse

## Rapport n°V-6

**M. Laurent GOUVERNEUR** : Lors du budget primitif 2017, nous nous étions prononcés favorablement sur le bilan stratégique, réalisé de juin à octobre 2016 par le cabinet Public Impact Management ; bilan qui notamment confirmait la pertinence et la viabilité du laboratoire départemental d'analyse et soulignait la nécessité pour le Département d'entreprendre des travaux de mise en conformité afin de garantir la biosécurité environnementale du laboratoire.

Véritable « outil du Conseil départemental », notre laboratoire vétérinaire intervient dans la surveillance des cheptels et de la faune sauvage ainsi que sur la qualité des produits agroalimentaires fabriqués ou distribués notamment dans les restaurants scolaires des collèges, mais également dans l'ensemble du département.

Dans le respect des impératifs de la loi NOTRe, le Conseil départemental poursuit son engagement auprès des éleveurs haut-marnais et du GDS dans l'éradication de la BVD, tout en poursuivant l'appui aux actions de prophylaxie concernant la brucellose et la leucose et la paratuberculose.

Par ailleurs, le secteur hygiène alimentaire est amené à se développer notamment suite à la montée en puissance des politiques départementales en faveur des circuits courts et du maintien d'un haut niveau de maîtrise des règles de sécurité alimentaire dans les services de restauration de nos collègues.

Enfin, l'année 2020 a été toute particulière du fait de la pandémie liée au covid-19 ; comme dans de nombreux départements, le laboratoire départemental, du fait de ces compétences techniques, et grâce une forte mobilisation de son personnel, a pu contribuer à l'effort national d'analyse RT-PCR covid-19. C'est ainsi qu'au 9 décembre 2020, notre laboratoire a effectué environ 10 320 analyses RT-PCR covid-19 depuis le 2 juin (pour information, le laboratoire a connu des pics d'activité jusqu'à plus de 240 analyses/jour).

La pandémie liée au covid-19 s'est également traduite par une multiplication par trois des volumes de DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) pris en charge par notre laboratoire.

Ainsi, je pense que ces quelques illustrations de l'activité de notre laboratoire vétérinaire attestent définitivement de la véritable utilité du maintien de ce service public du

Département pour la Haute Marne et les Haut-Marnais !

Le rapport de Monsieur le Président vous présente le projet concernant le budget annexe 2021 du laboratoire départemental, estimé, au total, à 1 498 250 €. La participation départementale aux actions sanitaires est évaluée à 240 000 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2020 qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Si vous n'avez pas de question, nous pouvons passer au rapport suivant, également présenté par M. GOUVERNEUR.

# Programme d'activité du service départemental d'assistance technique (SDAT) en 2021

## Rapport n°V-7

**M. Laurent GOUVERNEUR** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui vous présente le budget nécessaire au bon fonctionnement du service départemental d'assistance technique pour l'année 2021.

Comme vous le savez tous, le Service Départemental d'Assistance Technique (SDAT) englobe :

- le service d'assistance technique à l'environnement (SATE), qui répond, dans le cadre du décret du 18 juin 2020 relatif à l'assistance technique fournie par les Départements, spécifiquement aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement (assainissement – eau potable – rivières) et qui bénéficie du soutien financier des agences de l'eau (Seine Normandie, Rhône Méditerranée Corse et Rhin Meuse),
- et un bureau d'études proposant une offre d'ingénierie dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, les milieux aquatiques, la voirie et de l'aménagement du territoire.

Considérant l'ensemble des évolutions réglementaires en matière d'assistance technique départementale, en matière de transfert de compétences aux intercommunalités dans le domaine de l'environnement (GEMAPI, assainissement, eau potable), mais également la nécessité de développer les domaines d'intervention du SDAT dont les collectivités locales ont besoin, à l'initiative de Monsieur le Président du Conseil départemental, le Département s'est adjoint, au mois d'octobre dernier, les compétences d'un assistant à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser une étude stratégique sur l'évolution du service d'ingénierie territoriale apporté aux collectivités locales.

L'objectif fixé est d'identifier pour le mois de janvier 2021, suite à une phase de diagnostic et d'état des lieux, la solution la plus pertinente à déployer pour apporter le niveau de service attendu par les collectivités haut-marnaises en matière d'ingénierie.

Ainsi, pour l'année 2021, le budget annexe affecté à l'activité du SDAT a été évalué à 949 500 € :

- 891 200 € en dépenses de fonctionnement,

- et 58 300 € en dépenses d'investissement, dont 20 000 € consacré à l'étude stratégique sur le service d'ingénierie départemental.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2021 du SDAT, qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Je ne vois pas de demande d'intervention. Je redonne donc la parole à M. GOUVERNEUR pour présenter le rapport sur la gestion du Parc aux daims.

## Gestion du Parc aux daims

### Rapport n°V-8

**M. Laurent GOUVERNEUR** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui vous présente le budget nécessaire à la gestion du Parc aux daims à Chateauvillain pour l'année 2021.

Le Parc aux daims, dont la propriété est répartie entre la commune de Châteauvillain et le Département, est un site naturel d'exception au sein du Parc National des Forêts en Champagne et Bourgogne, aux portes de la réserve intégrale.

Le Département effectue ainsi l'entretien courant du Parc aux daims et s'assure du bien-être et de la bonne santé des daims.

Pour l'année 2021, le budget affecté à la gestion du Parc aux daims a été évalué à 477 800 € :

- 47 800 € de crédits de paiement en matière de fonctionnement pour permettre la gestion courante du Parc aux daims,
- 430 000 € de crédits d'investissement relatifs aux frais d'études, à l'acquisition de matériel et enfin à la construction d'une « clôture » de contention des daims conformément aux exigences réglementaires. La proximité immédiate d'Animal'Explora nous conduit à majorer les dépenses liées à cette clôture.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2021 pour assurer la gestion du Parc aux daims, qui a recueilli un avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre dernier.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de questions, nous pouvons aborder la présentation du budget sur la politique touristique.

# Budget primitif 2021 – Politique touristique départementale

## Rapport n°V-9

**M. Laurent GOUVERNEUR** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la politique touristique 2021, qui concerne tout d'abord l'attribution d'aides aux structures touristiques, à savoir :

1. La Maison départementale du tourisme (MDT) qui est chargée de la communication et de la promotion touristique de la Haute-Marne, des sites du département, de la commercialisation des produits touristiques, du fleurissement, du développement des hébergements et des équipements touristiques labellisés. Elle participe à l'élaboration et au suivi du PDIPR pour le compte du Département.

Pour 2021, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 1 340 570 € pour la MDT (dont 797 650 € pour le fonctionnement et 542 920 € pour la promotion et la communication touristique).

2. Le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq, qui est chargé de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'équipements en lien direct avec le développement touristique du lac du Der Chantecoq.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 123 000 €, de créer une autorisation de programme de 270 000 € pour les investissements à lancer en 2021 et d'inscrire un crédit de paiement de 290 000 € en investissement, pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2021 et antérieures à 2 021.

3. Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres, qui a remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2016 le syndicat mixte Langres Développement dans lequel le Département participait.

En décembre 2018, le Conseil départemental a décidé d'attribuer une subvention annuelle de 100 000 € pour le fonctionnement des activités touristiques du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres, via une convention 2019-2021.

Pour l'année 2021, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 100 000 €, et un crédit de paiement de 50 000 € pour couvrir des dépenses du programme d'investissement 2020.



Le programme d'investissement 2021 du PETR sera examiné par la commission permanente dès sa réception.

4. La Fédération thermale du Grand Est a été créée le 17 novembre 2016. Elle vise à rassembler les communes, les gestionnaires et les exploitants de stations thermales, ainsi que les professionnels de la santé, du bien-être, de l'accueil touristique, de l'attractivité et du marketing territorial, autour de différents objectifs.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 2 000 € pour la cotisation à verser pour 2021.

Dans un deuxième temps, s'agissant des aides aux hébergements touristiques, il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 9 900 € au titre des aides aux meublés labélisés, un crédit de paiement de 12 000 € dans le cadre de la mise en valeur d'une salle d'exposition du Comité de Développement et de Promotion de la Vannerie et d'inscrire un crédit de 7 011 €, pour le remboursement d'avances attribuées dans le cadre de l'aide à l'hôtellerie de tourisme.

Dans un troisième temps, il s'agit d'accompagner les actions menées dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 127 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 741 km, ainsi que quatre grands axes traversant le Département d'une longueur cumulée de 395 km.

À ce titre, Monsieur le Président vous propose de créer une nouvelle autorisation de programme de 16 400 € pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits, et d'inscrire un crédit de paiement de 20 000 €. Pour la veille réalisée par les trois comités départementaux (pédestre, équestre et cyclotourisme), il vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 16 918 €.

Quatrièmement, concernant la mutualisation de l'accueil touristique du château du Grand jardin avec l'office de tourisme de la Communauté de communes du bassin de Joinville-en-Champagne (CCBJC), une convention cadre et deux conventions de mise à disposition de personnels ont été signées le 7 juin 2019. La participation financière globale nette annuelle du Département pour cette mutualisation a été établie à 191 513 €.

La CCBJC remboursera au Conseil départemental les frais de personnel mis à disposition, ainsi que les dépenses de fonctionnement courant.

Monsieur le Président vous propose ainsi d'inscrire un crédit de paiement de

191 513 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V<sup>e</sup> commission le 13 novembre 2020.

**M. Nicolas FUERTES** : Le développement touristique sera très important dans le cadre de l'attractivité. Le tourisme doit représenter un levier de développement économique et un levier pour l'attractivité de notre département. Le budget qui nous est présenté pour l'année prochaine est encore classique. Les grands changements à venir dans les années suivantes, dans le CAP 2030, seront les bienvenus. Ils impliqueront les acteurs élus et les acteurs économiques (hôteliers, restaurateurs, hébergeurs), notamment avec le parc national au sud, le Der au nord, le Mémorial et le projet Animal'Explora, afin de faire de la Haute-Marne un territoire de destination et non plus un territoire de passage.

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. En l'absence de question ou intervention supplémentaire, je soumetts au vote les rapports V-5 à V -9.

**Mme Fabienne SCHOLLAMMER** : Je ne participe pas au vote pour le rapport V-9.

### **VOTES**

Rapport n°V-5 – Aménagement foncier rural

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°V-6 – Laboratoire départemental d'analyse

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°V-7 – Service départemental d'assistance technique

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°V-8 – Parc aux daims

Pour : 34

Contre : 0

Rapport n°V-9 – Politique touristique

Pour : 33

Contre : 0

*Les cinq rapports sont adoptés à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Merci. Nous pouvons aborder le dernier rapport.

# Budget primitif 2021 – Equilibre général

## Rapport n°1-9

**M. Stéphane MARTINELLI** : À l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2021 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses et des recettes de la collectivité constituant l'équilibre général soumis à votre approbation.

Le budget primitif 2021 a été construit en tenant compte des éléments de contexte suivants :

- la mise en œuvre des principales options telles que définies dans le débat d'orientation budgétaire du 27 novembre 2020 avec un budget primitif 2021 essayant de trouver un juste équilibre entre les missions principales du Département, la poursuite de politiques publiques définies par les axes de travail validés lors du séminaire des élus de mars 2018 et un contexte financier particulier en raison de la crise sanitaire mondiale ;

- la prise en compte des conséquences financières liées à la pandémie avec notamment l'évolution haussière attendue des dépenses sociales, et plus particulièrement des allocations du RSA, le maintien du niveau d'aide aux acteurs du monde associatif et aux partenaires institutionnels et la volonté du Département de renforcer les actions de communication afin de mettre en avant les atouts de notre territoire dans cette période si particulière ;

- le soutien financier du Département aux établissements sociaux et médico-sociaux ajusté à l'activité réelle constatée et prenant en compte l'intégralité des incidences financières de la mise à niveau de la tarification sociale ;

- l'intensification de la programmation des investissements sur les prochaines années qui permettra de doter le territoire d'infrastructures modernisées au bénéfice des Haut-Marnais et constituera également un puissant soutien à l'économie locale et à la sauvegarde des emplois ;

- la nécessité de maintenir un filet d'autofinancement d'au moins 25 M€ en moyenne par an afin de permettre une exécution équilibrée de l'ambitieux plan pluriannuel d'investissement ;

- enfin, l'endettement du Département, bien qu'en hausse progressive sur

les prochaines années, restera maîtrisé, de façon à ne pas saturer les capacités futures d'investissement de la collectivité.

Au final, ce budget primitif 2021 qui vous est proposé concilie deux objectifs dans le contexte sanitaire et économique incertain : une ambition forte en termes d'investissements d'avenir et un budget responsable et solidaire sur les politiques d'intervention relevant des domaines de compétence du Département.

Synthétiquement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 25 M€, les recettes attendues s'établissant à 205,6 M€ pour un niveau de dépenses arrêté à 180,6 M€. Un effet de ciseau est à prévoir étant donné les nombreuses incertitudes concernant l'évolution de la pandémie mondiale. Les dépenses et les recettes pourraient diverger davantage selon l'intensité et la durée de la crise en cours.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, les principales hausses proviennent des dépenses à caractère social pour 3,7 M€ et 1,1 M€ pour les dépenses de personnel. Ces deux postes représentent, à eux seuls, les trois quarts des dépenses de fonctionnement. Les autres politiques d'intervention sont globalement reconduites à leur niveau antérieur d'avant crise, ce qui constitue un réel effort de la collectivité dans le contexte financier actuel. Enfin, l'inscription de crédits en dépenses imprévues (1,3 M€) est prévue à titre prudentiel.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 205,6 M€ et sont en léger retrait par rapport à celles votées au budget 2020. Le Département percevra pour la première fois une fraction du produit national de la TVA en compensation du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes. La compensation s'effectuera sur la base stricte du produit fiscal encaissé en 2020. Il est à souligner qu'une recette nouvelle de surcompensation de TVA sera perçue en 2021, estimée à 1,1 M€, et destinée à améliorer la compensation des allocations individuelles de solidarité (APA-PCH-RSA) qui devraient sensiblement augmenter sous l'effet de la crise sociale.

Les ressources liées au fonds de péréquation des droits de mutation devraient être relativement stables, tandis que le produit de la CVAE est prévu en légère baisse. Des incertitudes liées au contexte actuel persistent sur plusieurs recettes telles que les DMTO, la TSCA et la recette perçue de la CNSA en compensation des dépenses d'APA.

Les dépenses de la section d'investissement arrêtées à 87 M€ (dont 82 M€ hors remboursement de la dette) traduisent le début d'un cycle d'investissements de grande intensité sur les prochaines années avec des opérations majeures pour l'attractivité et la modernisation des

infrastructures du territoire.

Avec un niveau d'investissement historiquement élevé, le Département consacrera 18 M€ à des opérations de voirie, 16 M€ pour la reconstruction du groupement de gendarmerie de Chaumont, 12 M€ dans la rénovation des collèges dont 10 M€ pour la cité scolaire de Joinville, 10 M€ pour des travaux de bâtiments comme le Mémorial, le chalet de la Mazerie, les centres d'exploitation ou des bâtiments sociaux. Ces investissements seront complétés par d'autres projets en phase études avancées : construction du nouvel abattoir à Chaumont, d'une caserne SDIS et d'une gendarmerie à Nogent, le nouveau projet Animal'Explora et la réhabilitation de l'école de voile de la Liez.

Le soutien aux investissements des partenaires du Département est également consolidé et mobilisera un crédit de près de 17,2 M€ dont 11 M€ à destination des communes et EPCI, 2 M€ pour les travaux de casernement et équipements du SDIS et 1,3 M€ d'aides au monde agricole touché depuis plusieurs années successives par des aléas climatiques sévères.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 4,6 M€ pour un encours tombant à 12 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'ensemble des investissements programmés en 2021 est financé par trois types de ressources : des recettes propres d'investissement de 23,2 M€ (dont 7 M€ de subventions du GIP Haute-Marne), un autofinancement affecté de 25 M€ et pour le solde, soit 39,2 M€, le recours à un emprunt prévisionnel d'équilibre.

Ce programme d'investissement ambitieux est conforté par un niveau d'encours de dette faible s'établissant à 12 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et représentant une capacité de désendettement d'environ cinq mois. La situation financière saine et solide permet au Département d'initier le lancement d'un nouveau cycle dynamique d'investissement essentiel au renforcement de l'attractivité de notre territoire.

En conclusion, le budget primitif 2021 qui vous est soumis est en équilibre réel, les dépenses totales de 268,1 M€ étant financées par des recettes exhaustives évaluées sincèrement et prudemment à hauteur de 228,9 M€, un emprunt prévisionnel de 39,2 M€ assurant l'équilibre général.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le montant total des dépenses et recettes du budget principal du conseil départemental pour l'exercice 2021 ainsi que sur les conditions de l'équilibre général qui ont recueilli un avis favorable de la

1<sup>er</sup> commission le 23 novembre 2020.

**M. le PRÉSIDENT** : Si aucun conseiller ne souhaite intervenir, je soumetts ce rapport au vote.

**VOTE**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

**M. le PRÉSIDENT** : Je vous remercie tous pour la confiance que vous adressez au Président et à la majorité. Je remercie aussi M. FUERTES et Mme CARDINAL pour leur geste politique fort, puisqu'ils approuvent le budget pour la première fois de cette mandature. Dans cette période de crise sanitaire, il me paraît pertinent de montrer que le Conseil départemental est réuni. Je remercie aussi naturellement l'ensemble de la majorité qui a fait bloc, et qui a montré cette belle solidarité. Nous renvoyons aujourd'hui un beau message aux Haut-Marnais. La séance plénière est levée. Nous allons poursuivre avec l'ordre du jour de la commission permanente.

*La séance est levée.*

Le procès-verbal, arrêté le 2 avril 2021,  
Le Président du Conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur  
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT